



# Bulletin Officiel

N° 5392 Mercredi 05 Juillet 2017

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

## AVIS DES SOCIETES

### AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCPR MAXULA JASMIN

2

### EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS EMIS SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » « إصدارات باست ليز 01-2017 »

3-5

BANQUE ZITOUNA

6-8

### AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A

9-14

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2»

15-18

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1»

19-21

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ARTES – AGO -

22

SOPAT – AGO -

23

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOTUMAG

24-25

### INFORMATIONS POST AGO

POULINA GROUP HOLDING – PGH - AGO -

26-29

SIMPAT - AGO -

30-34

SOCIETE MAGASIN GENERAL - AGO -

35-38

SOTEMAIL

39-43

### COURBE DES TAUX

44

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

45-46

### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

### ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- SODEK SICAR

### ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

- SANADETT SICAV

### ANNEXE III

INFORMATIONS POST AGO

- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCI -

## COMMUNIQUE

### **AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 15 juin 2017, d'agréer les fonds suivants :

#### **FCPR MAXULA JASMIN**

Fonds Commun de Placement à Risque  
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.  
Siège Social : Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

Maxula Gestion et l'ATB ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 15 juin 2017, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque, dénommé «FCPR MAXULA JASMIN» d'un montant de 20 040 000 dinars divisé en 200 400 parts de 100 dinars chacune.

#### **Byrsa Fund**

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée  
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.  
Siège Social : Access Building – rue des Iles Canaries- les berges du Lac II- 1053 Tunis

La société DIDO CAPITAL PARTNERS et Amen Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 15 Juin 2017, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « Byrsa Fund » d'un montant de 50 010 000 dinars divisé en 50 000 parts A de 1000 dinars chacune et 1000 parts B de 10 dinars chacune.

### **RETRAIT D'AGREMENT D'OPCVM**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 15 juin 2017, de retirer l'agrément du Fonds Commun de Placement à Risque dénommé « Perennis Investment Fund (I)», et ce à la demande de la société de gestion qui le gère.

### **AGREMENT DE LIQUIDATION D'OPCVM**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 15 juin 2017, d'agréer la liquidation du Fonds Commun de Placement à Risque dénommé « VALEURS DEVELOPPEMENT » après l'expiration de sa durée de vie fixée à sept ans.

### **AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 15 Juin 2017, d'agréer la nomination de Monsieur Skander Samandi en tant que responsable de la conformité et du contrôle interne au sein de la société DIDO CAPITAL PARTNERS.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission de titres participatifs

## EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

**Siège Social:** 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

**Registre de Commerce:** B132611999

**Matricule fiscal:** 000MA 647746R

### « ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » «إصدارات باست ليز 01-2017» Emis sans recours à l'Appel Public à l'Épargne

#### DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Épargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres de 100 dinars chacune sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	7%	6,5%	0,5%	A la fin de la 7 <sup>ème</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

#### I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

##### 1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres participatifs.

##### 2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **1er juin 2017** et clôturés au plus tard le **30 juin 2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2017**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

- Suite -

### **3-Objet de l'émission**

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

### **4-But de l'émission**

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés:**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

### **2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2017-01 »**

« إصدارات باسٲ ليز 01-2017 »

### **3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.**

### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### **5. Date de jouissance en profits :**

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **03 juillet 2017**.

**La 1ère date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.**

### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### **7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

### **8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

### **9. Remboursement :**

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le 30/06/2024** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

### **10. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

- Suite -

### **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 7% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. **Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de 6,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 décembre de chaque année sur l'exercice écoulé.**

. **Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **30 juin de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. **La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 7% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 7% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices définit ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 7%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

### **IV. CESSIION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS**

**Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.**

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.**

### **V. GARANTIE**

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

### **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

### **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

### **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission de titres participatifs

## EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune  
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis  
Registre de Commerce : B24162142009  
Matricule Fiscal : 1120822H

### « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضاربة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 <sup>ème</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

**2. Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

**3. Objet de l'émission :**

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

#### **4. But de l'émission :**

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

**2. Dénomination de l'émission :** « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »

**3. Nature des titres :** Titres de créance assimilés à des fonds propres.

### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### **5. Date de jouissance en profits :**

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

**La 1<sup>ère</sup> date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.**

### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### **7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

### **8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

### **9. Remboursement**

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7<sup>ème</sup> année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

### **10. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

### **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

#### **1. Première partie de la rémunération**

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année**.

#### **2. Deuxième Partie de la rémunération**

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

### **IV. CESSIION ET TRANSMISSION DES TITRES**

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

### **V. GARANTIE**

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

### **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

### **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.



## AVIS DE SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

**Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### « ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions  
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.  
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous  
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus  
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR  
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

### **Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ( $\frac{3}{4}$ ) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

### **But de l'émission**

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

### **Caractéristiques de l'opération**

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

### **Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

### **Période de souscription**

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles :**

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*\*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*\*.

\*\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF ([www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire  
« HL 2017-2 »**

**Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

**But de l'émission**

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **Caractéristiques des titres émis**

**Dénomination de l'emprunt** : « HL 2017-2 »

**Nature des titres** : Titres de créance

**Forme des obligations** : nominatives.

**Catégorie des titres** : Ordinaire.

**Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

**Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

### **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.



- Suite -

### **Date de règlement**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

### **Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **Notation de la société**

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

### **Notation de l'émission**

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

### **Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

### **Organisation de la représentation des obligataires**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

### **Renseignements généraux**

#### **Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

#### **Marché des titres**

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2017-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

#### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« CIL 2017-1 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt :** «CIL 2017-1 »

**Montant :** 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

**Durée totale :**

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

**25/07/2017**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

**Notation de la société :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

**Cotation en bourse :**

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES**

Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la société Artes sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Lundi 24 Juillet 2017 à 09 Heures à l'hôtel Golden Tulip Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Ratifie en tant que besoin le retard dans la tenue de l'assemblée ;
- Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe ARTES durant l'exercice 2016 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ;
- Affectation des résultats nets de l'exercice 2016 ;
- Quitus pour l'exercice 2016 aux administrateurs, et fixation des jetons de Présence ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2016.
- Approbation des états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2016 ;
- Renouvellement du Mandat de deux administrateurs ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
- Pouvoirs pour formalités ;

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société de Production Agricole Teboulba  
« SOPAT »**

Siege social : Avenue de 23 Janvier BP19 –Teboulba

Messieurs les actionnaires de la Société de Production Agricole Teboulba « **SOPAT** » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Vendredi 14 juillet 2017 à 9 heures à l'Hôtel Sousse Palace** sis à Avenue Habib Bourguiba, Sousse 4039 et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport d'activité 2016 établi par le Conseil d'Administration ;
- 2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016;
- 3- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ;
- 4- Affectation des résultats de l'exercice 2016;
- 5- Approbation des conventions réglementées ;
- 6- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2016;
- 7- Nomination d'Administrateurs
- 8- Nomination du Commissaire aux Comptes
- 9- Pouvoirs d'accomplissement des formalités légales.

**AVIS DE SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**Société de Production Agricole Teboulba  
« SOPAT »**

Siege social : Avenue de 23 Janvier BP19 –Teboulba

Projet de résolutions de la Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 14 juillet 2017.

**1<sup>ère</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2016 et présentation par le commissaire aux comptes de son rapport général et spécial relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2016, approuve le rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif audit exercice tel qu'il a été présenté.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à .....*

**2<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, approuve les états financiers de l'exercice 2016, faisant apparaître un déficit de 6 787 456,753 dinars, tels qu'ils ont été présentés.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à .....*

**3<sup>ème</sup> RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration et en application des dispositions légales et statutaires, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 soit un déficit de 6 787 456,753 Dinars en « Résultats Reportés »

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à .....*

**4<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des autorisations du Conseil d'Administration des conventions visées par le Code des Sociétés Commerciales et entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve sans aucune réserve lesdites conventions.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à .....*

**5<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserves de leur gestion pour l'exercice 2016.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à .....*

**6<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour une période de Trois (03) exercices qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019 :

- ✓ Monsieur Kamel BELKHIRIA.
- ✓ La Société « GALLUS »
- ✓ La Société « MEDIGRAIN »
- ✓ La Société « Les Minoteries des centre et Sahel Réuniones » MCSR ».
- ✓ La Société « Les Aliments Composés du Nord » ACN
- ✓ Monsieur Abdelaziz BEN YOUSSEF

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à .....*



- Suite -

**7<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination de .....en qualité du Commissaire aux Comptes de la Société et ce pour une période de Trois (03) exercices qui s'achèvera lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à .....*

**8<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au Directeur Général ou à son représentant, pour procéder à toutes opérations de dépôt, de publicité et accomplir toutes les formalités de publications légales.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à .....*

**AVIS DE SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**POULINA GROUP HOLDING -PGH -**  
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 09 juin 2017, la société PGH publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

**1. Les résolutions adoptées :**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue régulièrement, le Vendredi 9 Juin 2017 à 10H 30, au siège de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM 12- Ezzahra, sur convocation du Conseil d'Administration conformément à l'article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la société POULINA GROUP HOLDING et du rapport général des commissaires aux comptes, sur l'exercice clos le 31 décembre 2016, et examiné les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2016, approuve ledit rapport de gestion ainsi que lesdits états financiers individuels de cet exercice et toutes les opérations traduites dans ces rapports et états financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe POULINA GROUP HOLDING et du rapport des commissaires aux comptes y afférent, sur l'exercice clos au 31 décembre 2016, et examiné les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016, approuve ledit rapport de gestion ainsi que lesdits états financiers consolidés de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes constatant que la société POULINA GROUP HOLDING a réalisé les opérations visées à l'article 200 et à l'article 475 du code des sociétés commerciales, approuve les dites opérations telles qu'elles sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**SIXIEME RESOLUTION**

Sur proposition faite par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2016, s'élevant à 76 411 954,462 DT, comme suit :

- Suite -

<b>RUBRIQUES</b>	<b>MONTANTS EN DT</b>
Résultat de l'exercice 2016	76 411 954,462
Résultat reporté	493,119
<b>Total des résultats reportés avant affectation</b>	<b>76 412 447,581</b>
Réserves spéciales de réinvestissement	(5 600 000,000)
<b>Total après affectation en réserves</b>	<b>70 812 447,581</b>
<b>Total des résultats distribuables</b>	<b>70 812 447,581</b>
Dividendes soumis à la retenue à la source	(50 401 008,000)
Réserves statutaires	(20 411 000,000)
<b>Report à nouveau après distribution</b>	<b>439,581</b>

Le dividende est fixé à 0,280 DT par action. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 23/06/2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de Quarante Mille Dinars (40 000D) à titre de jetons de présence. Ce montant sera réparti équitablement entre les membres du Conseil d'Administration après déduction de la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Comité Permanent d'Audit la somme de Vingt Mille Dinars (20 000 D) en rémunération de l'exercice 2016. Cette somme sera répartie à raison de Dix Mille Dinars (10 000 D) pour le Président du Comité et Cinq Mille Dinars (5 000 D) pour chaque membre du Comité. Lesdits montants sont soumis à la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**NEUVIEME RESOLUTION**

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale informe les actionnaires qu'elle n'a pas reçu de déclarations de franchissement de seuil au courant de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**DIXIEME RESOLUTION**

Constatant que les mandats des administrateurs prennent fin à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle selon les termes de l'article 15 des statuts et de l'article 190 du code des sociétés commerciales, les mandats des administrateurs suivants pour une durée de trois années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2019 :

- M. Abdelwaheb BEN AYED
- M. Mohamed BOUZGUENDA
- M. Khaled BOURICHA
- M. Maher KALLEL
- M. Karim AMMAR
- Amen Bank représentée par M. Zied KASSAR
- M. Brahim ANANE

De même, M. Malek BEN AYED est nommé administrateur à la place de son père M. Taoufik BEN AYED.

En application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales, les administrateurs de la société POULINA GROUP HOLDING : M. Abdelwaheb BEN AYED, M. Mohamed BOUZGUENDA, M. Khaled BOURICHA, M. Malek BEN AYED, M. Maher KALLEL, M. Karim AMMAR, la société Amen Bank représentée par M. Zied KASSAR et M. Brahim ANANE ont chacun communiqué au Président Directeur Général, la liste des sociétés où ils sont désignés au poste de gérant, administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général ou membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance.

Après lecture de ces listes, l'Assemblée Générale prend acte des mandats ainsi exercés par les administrateurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

**ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats des commissaires aux comptes, M. Salah MEZIOU et le cabinet Union des Experts Comptables représenté par M. Mohamed FESSI, prennent fin à l'issue de la présente Assemblée ; Et étant donné que la mission de M. Salah MEZIOU, en tant que commissaire aux comptes arrive à terme en application des dispositions de l'article 13 bis du code des sociétés commerciales ;

L'Assemblée Générale décide, en application des dispositions de l'article 13 ter du code des sociétés commerciales, de renouveler le mandat du cabinet Union des Experts Comptables représenté par M. Mohamed FESSI, et de désigner le cabinet SAECO Consulting représenté par M. Elyes BEN MBAREK en remplacement de M. Salah MEZIOU.

Le cabinet Union des Experts Comptables et le cabinet SAECO Consulting sont nommés en tant que co-commissaires aux comptes pour les comptes individuels et les comptes consolidés au titre des exercices 2017, 2018 et 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**DOUZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale reconduit son autorisation au Conseil d'Administration de la société pour acheter et revendre les actions propres de la société constituant son capital, dans le cadre de la réglementation en vigueur, en vue de réguler les cours boursiers sur le marché.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximums d'achat et minimums de revente, le nombre maximum des actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**TREIZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt, de publicité et d'inscription modificative au Registre de commerce et des sociétés requises par la loi.

- Suite -

**2-Le bilan après affectation du résultat :****Poulina Group Holding**

Bilan au 31/12/2016 ( après affectation des résultats )

AC TIFS	2016	2015	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2016	2015
<b>AC TIFS NON COURANTS</b>			<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Concessions de marques brevets licences...	205 625,000	-	Capital social	180 003 600,000	180 003 600,000
Amor. Concessions de marques brevets licen	(56 515,029)	-	Réserves légales	18 000 360,000	14 925 813,549
Logiciels	4 830,508	4 830,508	Autres réserves	138 147 057,200	92 428 860,000
Amortissement logiciels	(4 830,508)	(4 830,508)	Résultats reportés	439,581	408,389
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>149 109,971</b>	<b>-</b>	<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>	<b>336 151 456,781</b>	<b>287 358 681,938</b>
<i>Immobilisations corporelles</i>			Résultat de l'exercice	-	64 182 656,381
Terrain	2 265 068,300	2 226 353,285	<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>	<b>336 151 456,781</b>	<b>351 541 338,319</b>
Constructions	6 103 755,589	1 087 600,997	<b>PASSIFS</b>		
Amortissement Constructions	(526 923,662)	(341 314,983)	<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		
Inst. Tech matériel et outillage industriel	35 769,870	33 249,870	Emprunts	14 127 893,910	18 612 692,117
Amortissement Inst. Tech matériel et outillage indu	(7 433,541)	(4 083,680)	Autres passifs financiers	26 535,000	
Matériel de Transport	4 840 227,204	4 214 972,910	<b>PASSIFS COURANTS</b>		
Amortissement Matériel de Transport	(2 729 255,702)	(2 157 980,462)	Fournisseurs & comptes rattachés	1 612 664,155	1 193 462,554
Installation générales, agencement et aménagement	437 512,175	277 437,744	Autres passifs courants	52 134 549,437	1 820 333,094
Amortissement installations, agence. et aménage.	(107 641,640)	(70 519,152)	Concours bancaires & autres passifs financiers	4 474 724,347	5 791 854,858
Equipement de bureau	2 036 743,967	2 028 145,393	<b>Total des passifs</b>	<b>72 376 366,849</b>	<b>27 418 342,623</b>
Amortissement Equipement de Bureau	(1 153 421,112)	(1 035 178,118)			
Petit matériel d'exploitation	15 117,992	12 446,304			
Amortissement Petit matériel d'exploitation	(13 797,591)	(11 649,860)			
Immobilisations en cours	11 660,000	5 016 154,592			
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>11 356 491,820</b>	<b>11 275 634,840</b>			
<i>Immobilisations Financières</i>					
Titres de participation	390 421 074,972	360 795 667,481			
Prêts	263 100,449	244 024,861			
<b>Total Immobilisations financières</b>	<b>390 684 175,421</b>	<b>361 039 692,342</b>			
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>402 040 667,241</b>	<b>372 315 327,182</b>			
<b>AC TIFS COURANTS</b>					
Clients et comptes rattachés	2 538 464,973	2 873 480,571			
Autres actifs courants	3 268 341,406	3 390 219,770			
Placements et autres actifs financiers	11 293,568	334 225,608			
Liquidités et équivalents de liquidités	669 056,442	46 427,811			
<b>Total des actifs courants</b>	<b>6 487 156,389</b>	<b>6 644 353,760</b>			
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>408 527 823,630</b>	<b>378 959 680,942</b>	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>408 527 823,630</b>	<b>378 959 680,942</b>

**3-L'état d'évolution des capitaux propres :****Capitaux propres :**

	Capital social	Réserves légales	Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2016 avant affectation	180 003 600	18 000 360		112 136 057	493	76 411 955	386 552 465
Affectation du résultat 2016 (PV AGO du 09/06/17)							0
* Affectation en résultats reportés					-53	53	0
* Affectation en réserves légales		0				0	0
* Affectation en réserves spéciales de réinvestissement			5 600 000			-5 600 000	0
* Dividendes à distribuer						-50 401 008	-50 401 008
* Affectation en autres réserves				20 411 000		-20 411 000	0
<b>Capitaux propres au 31/12/2016 après affectation</b>	<b>180 003 600</b>	<b>18 000 360</b>	<b>5 600 000</b>	<b>132 547 057</b>	<b>440</b>	<b>0</b>	<b>336 151 457</b>

**AVIS DE SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS**

**« SIMPAR »**

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 juin 2017, la société immobilière et de participations « SIMPAR » publie ci-dessous :

- ◆ Les résolutions adoptées ;
- ◆ Le bilan après affectation du résultat ;
- ◆ Le tableau d'évolution des capitaux propres.

**1. Les résolutions adoptées :**

**القرار الأول :**

طبقا لمقتضيات الفصل 18 من العقد التأسيسي للشركة، قررت الجلسة العامة العادية تجديد مهام : السيد الحبيب بالحاج قويدر عضو مجلس الإدارة وذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستنظر في حسابات السنة المحاسبية 2019.

**تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع**

**القرار الثاني :**

بعد إستماعها إلى تلاوة :

- تقارير مجلس الإدارة المتعلقة، بنشاط الشركة والقوائم المالية المنفردة، وبنشاط تجمّع الشركة والقوائم المالية المجمّعة، للسنة المالية 2016.

- وتقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية المنفردة للشركة والقوائم المالية المجمّعة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2016.

تسجل الجلسة العامة العادية إطلاعها على ما جاء في تقارير مراقبي الحسابات وتصادق على تقارير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المنفردة والمجمّعة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2016 كما وقع عرضها عليها.

وبالتالي فهي تعطي إبراء تاما وشاملا وبدون أي إحتراز لأعضاء مجلس الإدارة بخصوص تصرفهم طيلة السنة المالية 2016.

**تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع**

- Suite -

**القرار الثالث :**

بعد إستماعها للتقرير الخاص لمراقبي الحسابات الذي قُدم طبقاً لأحكام الفصل 200 والفصول الموالية والفصل 475 من مجلة الشركات التجارية صادقت الجلسة العامة العادية على محتوى هذا التقرير والإتفاقيات المدرجة به.

**تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع**

**القرار الرابع :**

قررت الجلسة العامة العادية تبويب الأرباح القابلة للتوزيع للسنة المحاسبية 2016 على النحو التالي :

(بالدينار)	
2.055.355,272	- مرائب السنة المحاسبية 2016
3.019.435,699	- النتائج المؤجلة 2015 (منها 1.301.318,404 المعفاة من الجباية)
348.681,596	- جزء من الإحتياطيات الخارقة للعادة بتاريخ 2013/12/31
<u>5.423.472,567</u>	- مرائب قابلة للتوزيع
0	- إحتياطي قانوني
1.650.000,000	- عائدات المساهمين (توزع من الأرصدة المؤجلة للسنوات المحاسبية السابقة لسنة 2014) (*)
<u>3.773.472,567</u>	<b>البـاقـي الأول</b>
0	- إعادة استثمار معفاة من الجباية
1.000.000,000	- إحتياطي خارق للعادة
<u>2.773.472,567</u>	<b>البـاقـي الثاني</b>
(100.000,000)	- الصندوق الإجتماعي
<u>2.673.472,567</u>	<b>البـاقـي الثالث</b>
2.673.472,567	- النتائج المؤجلة 2016
<u>0</u>	

(\*) 1.301.318,404 دينار توزع من النتائج المؤجلة والمعفاة من الجباية و 348.681,596 دينار

توزع من الإحتياطيات الخارقة للعادة بتاريخ 2013/12/31 (المعفاة من الجباية).

تبعاً لما سبق حُددت الأرباح الموزعة للسنة المحاسبية 2016 بمقدار 1,500 ديناراً للسهم الواحد.

وسيتم دفع هذه الأرباح بداية من 12 جويلية 2017 لدى الوسطاء بالبورصة بالنسبة للمساهمين المُودعين لأسهمهم لدى الوسطاء بالبورصة وبمصالح الشركة بالنسبة لبقية المساهمين.

كما قررت الجلسة العامة العادية إدماج المبالغ المعفاة من الجباية والتي أصبحت محررة بتاريخ 31 ديسمبر 2016 والبالغة 500 ألف دينار ضمن الإحتياطي الخارق للعادة.

**تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع**

- Suite -

### القرار الخامس :

قررت الجلسة العامة العادية تحديد مبلغ منح الحضور لمجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق الموزعة بعنوان سنة 2016 وذلك كما يلي :

- منحة الحضور لمجلس الإدارة : ثمانية وستون ألف وسبعمائة وخمسون ديناراً ( 68.750 د )  
خام.

- منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق : خمسة عشرة ألف ديناراً ( 15.000 د ) خام.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

### القرار السادس :

طبقاً لمقتضيات الفصل 19 من القانون عدد 117 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 كما تم تنقيحه بالفصل السابع من القانون عدد 92 لسنة 1999 المؤرخ في 17 أوت 1999، تجدد الجلسة العامة العادية لمدة سنة، موافقتها لتقوم الشركة العقارية وللمساهمات بشراء وبيع قسط من أسهمها بهدف تعديل سعرها بالبورصة وتعطي في هذا الإطار كل الصلوحيات لمجلس الإدارة لتحديد الثمن الأدنى للشراء والبيع والعدد الأقصى للأسهم وأجال الشراء.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

### القرار التاسع :

تخول الجلسة العامة العادية كل الصلوحيات إلى الممثل القانوني للشركة للقيام بكل إيداع ونشر كلما إقتضى الأمر ذلك.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع



- Suite -

**2-Le bilan après affectation du résultat :****BILAN - ACTIFS (après affectation de résultat)**

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2016 31 décembre 2015

**ACTIFS NON COURANTS**

<b>Actifs immobilisés</b>	Immobilisations incorporelles	<b>3</b>	25 162	24 790
	Moins : amortissements		-24 602	-23 710
			<u>560</u>	<u>1 080</u>
	Immobilisations corporelles	<b>3</b>	3 614 247	3 633 639
	Moins : amortissements		-1 531 060	-1 384 589
			<u>2 083 187</u>	<u>2 249 050</u>
	Immobilisations financières	<b>4</b>	17 219 967	17 237 960
	Moins : provisions		-1 162 211	-992 095
			<u>16 057 756</u>	<u>16 245 865</u>
	<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>18 141 503</b>	<b>18 495 995</b>
	Autres actifs non courants		-	-
	<b>Total des actifs non courants</b>		<b>18 141 503</b>	<b>18 495 995</b>

**ACTIFS COURANTS**

Stocks	<b>5</b>	66 084 013	56 396 081
Moins : provisions		-521 795	-521 795
		<u>65 562 218</u>	<u>55 874 286</u>
Clients et comptes rattachés	<b>6</b>	2 739 914	2 662 048
Moins : provisions		-129 591	-129 591
		<u>2 610 323</u>	<u>2 532 457</u>
Autres actifs courants	<b>7</b>	2 022 431	2 371 442
Moins : provisions		-5 250	-5 250
		<u>2 017 181</u>	<u>2 366 192</u>
Placements et autres actifs financiers	<b>8</b>	41 782	42 504
Moins : provisions		-7 560	-7 560
		<u>34 222</u>	<u>34 944</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>9</b>	11 941	6 139
<b>Total des actifs courants</b>		<b>70 235 885</b>	<b>60 814 018</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>88 377 388</b>	<b>79 310 013</b>

**BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (après affectation de résultat)**

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2016	31 décembre 2015
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		5 500 000	5 500 000
Réserves		25 128 218	23 914 985
Autres capitaux propres		8 213 071	8 713 071
Résultats reportés		2 673 473	3 019 435
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>41 514 762</b>	<b>41 147 491</b>
Résultat net de l'exercice	10	0	0
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	11	<b>41 514 762</b>	<b>41 147 491</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	12	26 229 167	22 829 382
Autres passifs financiers	13	1 111 821	1 020 974
Provisions	14	693 345	948 133
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>28 034 333</b>	<b>24 798 489</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	3 341 898	2 956 903
Autres passifs courants	16	4 005 418	4 561 725
Concours bancaires	17	150 532	1 408 008
Autres passifs financiers	18	11 330 445	4 437 397
<b>Total des passifs courants</b>		<b>18 828 293</b>	<b>13 364 033</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>46 862 626</b>	<b>38 162 522</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>88 377 388</b>	<b>79 310 013</b>

**3-Le tableau d'évolution des capitaux propres :**

	Capital social	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour fonds social	Réserves soumises à un régime fiscal particulier	Autres compléments d'apport	Résultat reporté	Total
Solbes au 31 décembre 2016	\$ 500 000	3 000 000	\$ 90 000	22 483 324	843 576	\$ 672 000	41 071	\$ 074 791	43 164 762
<b>Répartition du bénéfice 2016 :</b>									
- Réserves	-	-	0	1 000 000	100 000	-	-	-1 100 000	
- Dividendes								-1 650 000	-1 650 000
depense pour fonds social				-348 682				348 682	0
Réaffectation réserve soumise à un régime fiscal particulier				500 000		-900 000			-
Solbes au 31 décembre 2016	\$ 500 000	3 000 000	\$ 90 000	23 634 642	943 576	\$ 172 000	41 071	2 673 473	41 514 762

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INFORMATIONS POST AGO****Société Magasin Général**

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 juin 2017, la société Magasin Général publie ci-dessous :

- ◆ Les résolutions adoptées ;
- ◆ Le bilan après affectation du résultat ;
- ◆ Le tableau d'évolution des capitaux propres.

**1. Les résolutions adoptées :****PREMIERE RESOLUTION**

Après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société Magasin Général et du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2016 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général et aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général, arrêtés au 31/12/2016, l'assemblée générale ordinaire approuve sans réserve :

- le rapport de gestion relatif à l'exercice 2016 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2016 ;
- le rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2016 et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2016.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés**

**TROISIEME RESOLUTION**

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de répartir comme suit les résultats de l'exercice 2016 :

<b>Rubrique</b>	<b>Montant</b>
Résultat de l'exercice 2016	12 144 826
Résultat reporté des exercices antérieurs	2 378 477
Réserve pour réinvestissements exonérés	-4 500 000
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>10 023 304</b>
Dividendes	6 888 750
Réserve pour réinvestissements exonérés	4 500 000
<b>Reliquat Résultats reportés et réserves pour réinvestissements exonérés après affectation</b>	<b>7 634 554</b>

- Suite -

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de 0,600 DT par action soit 60% du nominal des actions.

Ce dividende sera mis en paiement à partir de 31 juillet 2017

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés**

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire ratifie les opérations intergroupe effectuées en 2016 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs à 60.000 DT au titre de l'exercice 2016, à raison de 5 000 DT par administrateur.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit à 30.000 DT au titre de l'exercice 2016, à raison de 7.500 DT par membre.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés**

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire reconduit son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer le prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés**

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire approuve la vente du terrain Mhamdia en faveur de la Société Immobilière Magasin Général telle qu'elle est autorisée par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 29/08/2016.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés**

- Suite -

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire prend acte du dépassement du montant des emprunts approuvés au titre de l'exercice 2016 et entérine l'excédent de 15.8 MDT destiné au financement des projets d'investissements.

Au titre de 2017, l'assemblée générale ordinaire approuve la conclusion d'emprunts pour un montant global de 28.8 MDT destiné au financement du plan d'investissement, ainsi que l'octroi d'hypothèques garantissant ces crédits et l'engagement de crédits de gestion totalisant la somme en principal de 100 MDT.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés**

**DIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire approuve aussi le consentement d'une caution pour garantir le paiement d'un crédit d'un montant de cinq millions de dinars au profit de la société BHM.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés**

**ONZIEME RESOLUTION**

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication prévues par la loi.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés**

- Suite -

**2- Le bilan après affectation du résultat :**

Actifs	31 Décembre		Capitaux Propres et Passifs	31 Décembre	
	2016	2015		2016	2015
<b>Actifs non courants</b>					
<b>Actifs immobilisés</b>			Capital social	11 481 250	11 481 250
Immobilisations incorporelles	39 926 764	26 321 846	Réserves	47 229 117	42 586 899
-Amortissements immobilisations incorporelles	-10 885 512	-7 843 688			
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>29 041 252</b>	<b>18 478 158</b>	Actions propres	-439 936	-434 678
Immobilisations corporelles	205 554 758	194 440 172	Autres compléments d'apport	622 836	616 397
-Amortissements immobilisations corporelles	-93 848 528	-75 414 831			
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>111 706 230</b>	<b>119 025 341</b>	Résultats reportés	3 134 554	2 378 477
Immobilisations financières	110 426 471	105 828 389	<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>62 027 821</b>	<b>56 628 345</b>
-Provision pour dépréciations des immobilisations financières	-532 621	-400 000	Amortissements dérogatoires	52 031	52 031
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>109 893 850</b>	<b>105 428 389</b>	Résultat de l'exercice		
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>250 641 332</b>	<b>242 931 887</b>	<b>Total des capitaux propres après résultat de l'exercice</b>	<b>62 079 851</b>	<b>56 680 376</b>
Autres actifs non courants	1 528 695	2 458 744	<b>Passifs</b>		
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>252 170 027</b>	<b>245 390 632</b>	<b>Passifs non courants</b>		
<b>Actifs courants</b>			Emprunts et dettes assimilées	110 700 390	93 298 810
Stocks	69 287 256	75 215 151			
-Provision pour dépréciations des stocks	4 799 886	-4 661 746	Provisions pour risques et charges	5 464 331	5 516 374
<b>Stocks nets</b>	<b>64 487 371</b>	<b>70 553 404</b>	Dépôts et cautionnements reçus	7 402	22 402
Clients et comptes rattachés	21 625 966	22 650 712			
-Provision pour dépréciations des créances douteuses	-9 709 372	-9 244 523	<b>Total des passifs non courants</b>	<b>116 172 123</b>	<b>98 837 585</b>
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>	<b>11 916 595</b>	<b>13 406 189</b>	<b>Passifs courants</b>		
Autres actifs courants	34 676 148	40 828 476	Fournisseurs et comptes rattachés	175 285 555	188 317 366
Provisions pour dépréciations des actifs courants	-4 103 903	-2 812 403			
<b>Autres actifs courants nets</b>	<b>30 572 245</b>	<b>38 016 073</b>	Autres passifs courants	32 530 752	27 761 294
Placements et autres actifs financiers	122 875 978	93 182 718	Concours bancaires et autres passifs financiers	104 069 804	91 241 369
Liquidités et équivalents de liquidités	8 115 870	2 288 973	<b>Total des passifs courants</b>	<b>311 886 111</b>	<b>307 320 029</b>
<b>Total des actifs courants</b>	<b>237 968 058</b>	<b>217 447 358</b>	<b>Total des passifs</b>	<b>421 169 484</b>	<b>406 157 614</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>490 138 085</b>	<b>462 837 990</b>	<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>490 138 085</b>	<b>462 837 990</b>

**3-Le tableau d'évolution des capitaux propres :**

Libellé	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Réserves pour réinvestissement exonéré	Réserves pour fonds social	Intérêts courus sur fonds social	Actions propres	Autres compléments d'apports	Résultats reportés	Amortissements dérogatoires	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2016 avant affectation du résultat</b>	11 481 250	1 148 125	35 718 750	2 903 999	1 622 543	1 335 701	-439 936	622 835	2 378 477	52 031	12 144 826	68 968 601
Affectation du résultat de l'exercice 2016 suivant décision de l'AGO du 23/06/2017				4 500 000					7 644 826		-12 144 826	0
Distribution du dividende									-6 888 750			-6 888 750
<b>Capitaux propres au 31/12/2016 après affectation du résultat 2016</b>	11 481 250	1 148 125	35 718 750	7 403 999	1 622 543	1 335 701	-439 936	622 835	3 134 553	52 031	0	62 079 851

**AVIS DE SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-**

SIEGE SOCIAL : MENZEL HAYET – MONASTIR

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 23 juin 2017, la Société Tunisienne d'Email – SOTEMAIL- publie ci-dessous :

- ✓ Les résolutions adoptées,
- ✓ Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- ✓ L'état d'évolution des capitaux propres

**I- RESOLUTIONS ADOPTEES**

**1<sup>ière</sup> résolution :**

Après lecture du rapport de gestion et du rapport général des Co-commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2016, l'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité et dans tous ses détails.

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité**

**2<sup>ième</sup> résolution :**

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et du rapport général des Co-commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2016 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale approuve également les choix et méthodes comptables adoptés lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites dans ces états qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2016 un résultat net après modifications comptables déficitaire s'élevant à **- 7 290 205,419** dinars.

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité**

**3<sup>ième</sup> résolution :**

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial.

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité**

- Suite -

**la 4<sup>ème</sup> résolution :**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

<b>Résultat net de l'exercice 2016</b>	<b>-7 290 205,419</b>
(+) Résultat reportés (suite résolution n° 3 du PV DE L'AGO du 28 juillet 2016)	923 134,636
<b>Résultat reporté 2016</b>	<b>-6 367 070,783</b>

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité**

**5<sup>ème</sup> résolution :**

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration et au directeur général pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2016.

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité**

**6<sup>ème</sup> résolution : Renouvellement du Mandat des administrateurs**

Après avoir constaté l'expiration du mandat de tous les administrateurs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

- Mr Lotfi Abdennadher,
- La société SOMOCER,
- La société ATD SICAR avec 2 sièges,
- La société Ab Corporation,
- Mr Abdelmajid Aoudni,
- Mr Karim Abdennadher,
- Les actionnaires minoritaires représentés par Mr Khémis Baba

L'assemblée générale fixe la durée du mandat de tous les administrateurs à trois années, soit, les exercices 2017, 2018 et 2019. Leur mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2019.

Après élection des nouveaux membres du conseil, ces derniers déclarent ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et acceptent leur mandat administrateur.

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité**



- Suite -

**7<sup>ième</sup> résolution : Commissariats aux comptes**

Après avoir constaté l'expiration du mandat des commissaires aux comptes, le cabinet KBH, audit et conseil, représenté par son associé M. Nizar Barkia, et le cabinet CRG audit représenté par Madame Chiraz Drira, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet « CRG » audit représenté par Madame Chiraz Drira et de nommer le cabinet « MTBF- membre de Price Water House Coopers » pour les exercices 2017,2018 et 2019

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité**

**8<sup>ième</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité**

- Suite -

**2- LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE***Etats Financiers au 31 décembre 2016**SOTEMAIL*

**BILAN**  
*arrêtés au 31 décembre 2016*  
*(exprimé en dinars tunisien)*

ACTIFS	2016 (après affectation)	2015 (après affectation)
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	60 833	54 033
AMORTISSEMENTS	(54 025)	(51 435)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63 745 195	61 879 665
AMORTISSEMENTS	(17 280 872)	(15 954 286)
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 704 290	4 008 966
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>50 175 421</b>	<b>49 936 944</b>
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	1 109 002	533 242
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>51 284 422</b>	<b>50 470 186</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>		
STOCK	17 190 883	19 208 019
Provisions sur stocks	(400 000)	(142 707)
CLIENTS & COMPTES RATTACHES	11 392 381	9 711 133
Provisions pour dépréciation des clients	(325 627)	(380 119)
AUTRES ACTIFS COURANTS	6 726 075	7 586 621
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	1 634 200	2 137 000
LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES	357 941	1 199 837
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>	<b>36 575 853</b>	<b>39 319 784</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>87 860 275</b>	<b>89 789 970</b>

- Suite -

**BILAN**  
arrêtés au 31 décembre 2016  
(exprimé en dinars tunisien)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>2016 (après affectation)</b>	<b>2015 (après affectation)</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
CAPITAL SOCIAL	26 200 000	26 200 000
RESERVES LEGALES	656 890	656 890
RESULTATS REPORTES	-6 367 070	923 134
AUTRES CAPITAUX PROPRES	7 059 633	7 242 014
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>	<b>27 549 452</b>	<b>35 022 038</b>
RESULTAT DE L'EXERCICE	0	0
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	<b>27 549 452</b>	<b>35 022 038</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		
Emprunt	14 100 249	13 624 971
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>14 100 249</b>	<b>13 624 971</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>		
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	20 713 649	18 290 190
AUTRES PASSIFS COURANTS	3 399 890	2 723 327
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	22 097 035	20 129 444
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>	<b>46 210 575</b>	<b>41 142 961</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>60 310 824</b>	<b>54 767 932</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>87 860 276</b>	<b>89 789 970</b>

**3- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES :**

	Capital Social	Primes d'émissions	Réserve légale	Subvention d'investissement	Actions Propres	Modification comptables	Résultat reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2016 avant affectation (2016)	26 200 000	4 600 000	656 889	2 259 633	.	.	923 135	(7 290 205)	27 549 451
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO 23/06/2017)			.	.			(7 290 205)	7 290 205	
Solde au 31/12/2016 après affectation (2016)	26 200 000	4 600 000	656 889	2 259 633	.	.	(6 367 070)	.	27 549 451

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 05 JUILLET 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,009%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,018%	1 000,251
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,193%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,247%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,300%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,354%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,379%	999,251
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,408%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,462%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018	5,677%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,802%	996,089
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,867%	921,560
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,966%	992,401
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,335%	980,084
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,603%	968,053
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,702%	970,468
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,868%		970,753
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,016%	960,661
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,069%	992,960
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,126%	936,373
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,276%	941,170
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		938,290
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,357%	933,289
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,390%	929,496
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,422%	926,029
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,673%		914,689
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,696%	909,260
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		925,143
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,803%	921,048
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,168%		943,346

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	167,829	167,846		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	113,387	113,400		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	97,116	97,126		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,951	14,953		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	109,185	109,198		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,534	1,535		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,650	107,702		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,870	40,874		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,339	55,343		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	116,778	116,920		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	112,456	112,654		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	138,420	138,786		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	515,508	516,369		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	119,153	119,204		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	129,441	129,457		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	138,550	138,111		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	120,998	120,878		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	105,594	106,240		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	151,873	152,043		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,038	92,924		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	98,871	99,084		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	149,692	150,686		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	132,175	132,949		
24 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	101,537	101,590		
25 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	103,191	103,033		
26 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,224	21,376		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
27 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
28 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 260,777	2 266,142		
29 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
30 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	116,255	117,787		
31 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	149,577	150,401		
32 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	161,200	162,458		
33 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,579	16,741		
34 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 322,235	5 323,745		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 282,999	5 291,788		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,562	2,573		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,238	2,244		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,221	1,214		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,099	1,098		
40 FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,102	1,101		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,099	1,099		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	114,271	115,164		
43 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
44 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,019	119,025		
45 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
46 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	9,972	10,101		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	106,285	106,296
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,440	101,448
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	103,290	103,301
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,466	100,473
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	102,026	102,038
52 SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	105,300	105,311
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	102,552	102,564
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	100,160	100,166
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,403	102,410
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	100,433	100,446
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	102,265	102,276
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	101,645	101,655
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,750	104,762
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	103,224	103,235
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	102,264	102,274
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,836	100,846
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	102,506	102,514
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	100,683	100,694
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	101,988	102,002
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	103,653	103,661
67 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	100,810	100,822
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	101,045	101,055
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	103,607	103,616
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,749	100,759

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,413	10,415
72	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	101,699	101,710
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	102,010	102,022
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	103,134	103,146
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,229	10,230
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	58,155	58,280
77	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En liquidation	En liquidation
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	101,001	101,335
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,193	17,201
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	288,233	290,958
82	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,196	29,198
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 301,498	2 303,595
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,713	71,605
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	53,936	53,912
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	104,708	105,013
87	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	90,403	91,053
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,740	10,732
89	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,508	11,507
90	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,183	14,194
91	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,666	12,763
92	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,500	13,526
93	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	11,949	11,973
94	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	144,980	145,141
95	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	139,229	139,405
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,889	8,936
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,818	103,043
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	83,007	83,065
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	85,011	85,046
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,313	96,300
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	97,532	98,018
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	98,023	97,516
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,088	10,126
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
104	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	102,691	102,673
106	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	144,319	145,689
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	104,951	104,871
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	103,835	104,002
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	203,624	204,994
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	184,106	185,058
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	155,430	156,014
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,986	22,061
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,343	143,344
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	125,249	124,991
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 082,062	9 074,939
116	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,551	En liquidation
117	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,476	82,946
118	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	974,748	976,773
119	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5483,632	5541,101
120	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4980,189	4977,969
121	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	100,000	99,992
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	113,118	113,228
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,202	En liquidation
124	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 653,016	10 713,079

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en liquidation anticipée

\*\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénomée AXIS CAPITAL GESTION

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000



**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis



## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

#### **Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"**

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba, 1200 Kasserine

La Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK" publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 07 juillet 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Karim SETHOM.

**SOCIETE SODEK SICAR**

**BILAN**

(exprimé en dinars)

<b><u>ACTIFS</u></b>	<b>NOTES</b>	<i>au 31 décembre</i> <b><u>2016</u></b>	<i>au 31 décembre</i> <b><u>2015</u></b>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	3	6 281,150	6 281,150
Amortissements		(6 281,150)	(6 281,150)
Immobilisations corporelles	3	161 222,605	160 933,605
Amortissements		(159 218,563)	(136 846,519)
Immobilisations financières	4	4 987 300,000	4 663 300,000
Versements restant à effectuer		(172 000,000)	(127 000,000)
Provisions		(262 807,333)	(241 899,333)
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>4 554 496,709</b>	<b>4 318 487,753</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>4 554 496,709</b>	<b>4 318 487,753</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Autres actifs courants	5	1 345 334,691	1 330 437,753
Placements et autres actifs financiers	6	116 453,150	135 880,610
Provisions		(74 901,300)	(77 549,610)
Liquidités et équivalents de liquidités	7	671 835,727	904 489,888
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>2 058 722,268</b>	<b>2 293 258,641</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>6 613 218,977</b>	<b>6 611 746,394</b>

**SOCIETE SODEK SICAR**

**BILAN**

(exprimé en dinars)

	NOTES	<i>au 31 décembre</i> <b><u>2016</u></b>	<i>au 31 décembre</i> <b><u>2015</u></b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>			
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital social		6 236 055,000	6 236 055,000
Réserves		75 829,666	75 829,666
Résultats reportés		(1 878 135,804)	(1 522 442,079)
<b>Total capitaux propres</b>		<b>4 433 748,862</b>	<b>4 789 442,587</b>
Résultat de l'exercice		(355 538,580)	(355 693,725)
<b>Total des capitaux propres après affectation</b>	<b>8</b>	<b>4 078 210,282</b>	<b>4 433 748,862</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
Concours sur les ressources	9	2 121 350,000	1 864 300,000
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>2 121 350,000</b>	<b>1 864 300,000</b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Autres passifs courants	10	148 166,844	127 212,857
Avance sur rétrocession de participation	11	265 400,825	186 484,675
Concours bancaires		91,026	-
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>413 658,695</b>	<b>313 697,532</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>2 535 008,695</b>	<b>2 177 997,532</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>6 613 218,977</b>	<b>6 611 746,394</b>

**SOCIETE SODEK SICAR**

**ETAT DE RESULTAT**

(exprimé en dinars)

	NOTES	<i>au 31 décembre</i> <b><u>2016</u></b>	<i>au 31 décembre</i> <b><u>2015</u></b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus des titres de placements	12	59 486,885	49 292,908
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>59 486,885</b>	<b>49 292,908</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	13	(295 370,693)	(263 598,987)
Dotations aux amortissements et aux provisions	14	(86 280,044)	(57 050,213)
Autres charges d'exploitation	15	(82 834,912)	(83 148,589)
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>(464 485,649)</b>	<b>(403 797,789)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(404 998,764)</b>	<b>(354 504,881)</b>
Autres pertes ordinaires		-	(688,846)
Autres gains ordinaires	16	49 509,584	0,002
Elements extraordinaires		450,600	-
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS</b>		<b>(355 038,580)</b>	<b>(355 193,725)</b>
Impôts sur les bénéfices		(500,000)	(500,000)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>(355 538,580)</b>	<b>(355 693,725)</b>
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>(355 538,580)</b>	<b>(355 693,725)</b>

**SOCIETE SODEK SICAR**

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

(exprimé en dinars)

	<i>au 31 décembre</i> <b><u>2016</u></b>	<i>au 31 décembre</i> <b><u>2015</u></b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>		
Prestations de services encaissées	7 152,280	-
Dividendes des SICAV obligataires	9 246,436	6 465,771
Plus ou moins-values sur cession SICAV obligataires	(4 465,733)	(1 215,735)
Plus ou Moins-values sur réactualisation des SICAV	-	45,358
Produits financiers sur placement	36 200,078	66 845,282
Encaissements de jetons de présence	1 500,000	600,000
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(315 055,398)	(350 218,469)
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'EXPLOITATION</b>	<b>(265 422,337)</b>	<b>(277 477,793)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissements affectés à l'acquis d'immob corporelles	(289,000)	(1 063,650)
Décaissements affectés à l'acquis d'immob financières sur fonds propre	(180 000,000)	-
Décaissements affectés à l'acquis d'immob financières sur FSMPE	17 (144 000,000)	-
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES OU PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(324 289,000)</b>	<b>(1 063,650)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Encaissements pour FSMPE	257 050,000	-
Encaissements pour rétrocession des participations	78 916,150	44 500,000
Remboursement Crédit Afrique marbre	21 000,000	-
Remboursement avance compte courant actionnaires	-	9 405,110
Décaissements au profit du FOPRODI	-	-
Libération du capital social	-	-
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENTS</b>	<b>356 966,150</b>	<b>53 905,110</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(232 745,187)</b>	<b>(224 636,333)</b>
Trésorerie au début de l'exercice	<b>904 489,888</b>	<b>1 129 126,221</b>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<b>671 744,701</b>	<b>904 489,888</b>

## **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

---

La Société de développement économique de Kasserine (SODEK) a été créée sous la forme d'une société anonyme en date du 15 Mai 1997, son capital social est de 6 236 055 Dinars divisé en 1 247 211 actions de valeur nominale de 5 Dinars chacune.

La société fait appel public à l'épargne et elle est régie en tant que société d'investissement à capital risque par les dispositions du décret-loi 2011-99 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et les dispositions du décret-loi n°2011-100 du 21 octobre 2011 portant adaptation des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement dans le capital risque avec la législation le régissant.

## **NOTE 2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES**

---

Les états financiers de la société SODEK sont arrêtés au 31 décembre 2016 par référence aux normes comptables tunisiennes. L'unité monétaire adoptée est le Dinar tunisien. Les principes et méthodes comptables de base adoptés pour l'élaboration et la présentation de ces états financiers se résument comme suit :

### **1. Immobilisations corporelles et incorporelles**

A la date d'entrée dans le patrimoine de la Société, Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires supportés pour mettre l'immobilisation en état de marche en vue de l'utilisation prévue.

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire; les principaux taux retenus sont les suivants :

- Logiciel	33,33%
- Matériel de Transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	20%
- Matériel informatique	33,33%

### **2. Immobilisations financières**



Les participations de la SODEK sont prises en compte et évaluées en respectant les dispositions de la norme comptable N°7. Ainsi, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

A la date d'inventaire, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage, sur la base des éléments suivants : l'actif net comptable résultant des états financiers publiés, la rentabilité et les perspectives de rentabilité du secteur d'activité, la conjoncture économique, ainsi que l'ancienneté des impayés des participations en rétrocession et la situation financière des promoteurs.

Si la comparaison entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'usage fait apparaître des plus ou moins-values potentielles, seules les moins-values affectent le résultat de l'exercice et sont comptabilisées sous forme d'une provision pour dépréciation, aucune compensation n'est pratiquée avec les plus-values des titres en hausse.

Par ailleurs, les actions partiellement libérées sont présentées conformément à la norme comptable relative aux placements NCT 07.

La SODEK a signé avec l'Etat Tunisien une convention de financement et de gestion des participations pour le compte du Fonds de Développement et de Décentralisation Industrielle « FOPRODI » les participations accordées aux promoteurs sur le fond du FOPRODI figurent dans une rubrique à part au niveau du poste titres de participations à l'actif de ses états financiers, la contrepartie des participations sur les fonds du FOPRODI est inscrite au passif des états financiers, parmi les passifs non courants.

Les avances reçues par la SODEK sur cession de ses prises de participation sont enregistrées au compte « Avances sur cession de participation » au niveau du passif courant.

### **3. Les revenus**

Les principaux revenus de la SODEK sont constitués par :

- Les dividendes et les plus-values sur cession des participations.
- Les produits des placements
- Les honoraires d'étude
- Les commissions de mise en place
- Les commissions sur la gestion des fonds du FOPRODI

Les plus-values sur cession des participations sont constatées à l'encaissement et après la réalisation des conditions juridiques de transfert des titres.

**Note 3. Immobilisations**

<b>DESIGNATION</b>	<b>Valeur au 31/12/2015</b>	<b>Acquisition 2016</b>	<b>Valeur au 31/12/2016</b>	<b>Amortissement au 31/12/2015</b>	<b>Dotation de l'exercice</b>	<b>Amortissement au 31/12/2016</b>	<b>Valeurs nettes au 31/12/2016</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>							
Logiciel	1 568,300	-	1 568,300	1 568,300	-	1 568,300	-
Site Web	4 712,850	-	4 712,850	4 712,850	-	4 712,850	-
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>6 281,150</b>	<b>-</b>	<b>6 281,150</b>	<b>6 281,150</b>	<b>-</b>	<b>6 281,150</b>	<b>-</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>							
Equipements de bureau	10 772,903	-	10 772,903	10 772,903	-	10 772,903	-
Mobilier de bureau	22 821,727	-	22 821,727	22 489,802	78,100	22 567,902	253,825
Matériel informatique	15 742,337	289,000	16 031,337	15 486,495	376,708	15 863,203	168,134
Matériel de transport	103 554,807	-	103 554,807	82 681,676	20 710,961	103 392,637	162,170
Agencement Aménagement et installat	8 041,831	-	8 041,831	5 415,643	1 206,275	6 621,918	1 419,913
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>160 933,605</b>	<b>289,000</b>	<b>161 222,605</b>	<b>136 846,519</b>	<b>22 372,044</b>	<b>159 218,563</b>	<b>2 004,042</b>
<b>TOTAL</b>	<b>167 214,755</b>	<b>289,000</b>	<b>167 503,755</b>	<b>143 127,669</b>	<b>22 372,044</b>	<b>165 499,713</b>	<b>2 004,042</b>

<i>Note 4: Immobilisations financières</i>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Titres de participation libérés SODEK	2 807 000,000	2 672 000,000
Titres de participation non libérés SODEK	142 000,000	97 000,000
Autres formes de participation		-
Versements restant à effectuer sur participations SODEK	(142 000,000)	(97 000,000)
Provisions pour dépréciations des participations SODEK	(262 807,333)	(241 899,333)
Titres de participation libérés FOPRODI	1 864 300,000	1 864 300,000
Titres de participation non libérés FOPRODI	30 000,000	30 000,000
Versements restant à effectuer sur participations FOPRODI	(30 000,000)	(30 000,000)
TP FSMPE	144 000,000	-
	<b>4 552 492,667</b>	<b>4 294 400,667</b>

<i>Note 5 : Autres actifs courants</i>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Avance sur salaire	300,000	300,000
Etat, report d'impôt sur les sociétés	70 562,794	63 697,778
Etat, report de TVA	1 531,938	1 531,938
Actionnaires comptes d'apport en capital	1 256 730,000	1 256 730,000
SCITEK dépenses pour compte	138,000	138,000
Charges constatées d'avance	1 748,676	4 565,037
Produits à recevoir	14 323,283	3 475,000
	<b>1 345 334,691</b>	<b>1 330 437,753</b>

**Note 6 : Placements et autres actifs financiers**

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Créance Béchir Fradj	24 901,300	24 901,300
Echéance à moins d'un an -Prêt Afrique Marbre	41 551,850	58 331,000
Échéance à moins d'un an sur prêt El Ghaith agricole	50 000,000	50 000,000
Intérêts courus sur Prêt Afrique Marbre	7 961,350	9 941,190
Intérêts réservés sur Prêt Afrique Marbre	(7 961,350)	(7 292,880)
	<b>116 453,150</b>	<b>135 880,610</b>
Provisions pour dépréciations du prêt Ghaith agricole	(50 000,000)	(50 000,000)
Provisions pour dépréciation du compte Béchir Fradj	(24 901,300)	(24 901,300)
Provisions pour dépréciation sur intérêts Prêt Afrique Marbre	-	(2 648,310)
	<b>(74 901,300)</b>	<b>(77 549,610)</b>

**Note 7: Liquidités et équivalents de liquidités**

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Banque de l'habitat (BH)	13 184,991	6 212,614
Union Internationale des banques (UIB)	-	64,904
Banque Nationale Agricole (BNA)	-	303 494,507
Qatar National Bank (QNB) compte 001	112 855,631	-
Qatar National Bank (QNB) compte 002	331,687	-
Placement en bons de caisse	500 000,000	500 000,000
Placement SICAV-Obligataires Banque de l'Habitat	45 348,149	94 635,800
Caisse	115,269	82,063
	<b>671 835,727</b>	<b>904 489,888</b>

**Note 8: Tableau de mouvement des Capitaux propres et résultat par actions**

	<b>Capital social</b>	<b>Réserves légales</b>	<b>Réserves statutaires</b>	<b>Fonds social</b>	<b>Résultats reportés déficitaires</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Total</b>
<b>Valeurs au 31/12/2015</b>	6 236 055,000	7 253,711	66 575,955	2 000,000	(1 522 442,079)	(355 693,725)	4 433 748,862
Résultat de l'exercice 2016						(355 538,580)	(355 538,580)
Affectation du résultat de l'exercice 2015					(355 693,725)	355 693,725	-
<b>Valeurs au 31/12/2016</b>	6 236 055,000	7 253,711	66 575,955	2 000,000	(1 878 135,804)	(355 538,580)	4 078 210,282
<b>* Résultat par actions</b>		<b><u>2016</u></b>	<b><u>2015</u></b>				
Résultat de l'exercice		(355 538,580)	(355 693,725)				
Nombre d'actions		1 247 211	1 247 211				
Résultat par action		(0,285)	(0,285)				

<i>Note 9 : Concours sur les ressources</i>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Affectation sur les ressources FOPRODI	1 864 300,000	1 864 300,000
BFPME Fond de restructuration des PME	257 050,000	-
	<b>2 121 350,000</b>	<b>1 864 300,000</b>

<i>Note 10 : Autres passifs courants</i>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Personnel-Charges à payer	79 853,664	70 912,322
Etat, impôts et taxes	6 601,057	8 415,977
CNSS	19 181,379	9 222,525
CNRPS	-	1 183,935
Charges à payer	38 226,717	36 838,329
Créditeurs divers	200,000	200,000
Produits constatées d'avance	1 944,027	439,769
Divers	2 160,000	-
	<b>148 166,844</b>	<b>127 212,857</b>

<i>Note 11 : Avance sur rétrocession de participation</i>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Avance sur rétrocession de participations	265 400,825	186 484,675
	<b>265 400,825</b>	<b>186 484,675</b>

**Note 12 : Revenus des titres de placements**

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Dividendes des SICAV Obligataires	9 246,436	6 465,771
Plus-values sur cession des SICAV	53,924	130,150
Moins-values sur cessions des SICAV	(4 519,657)	(1 345,885)
Plus-values sur réactualisation des SICAV	-	45,358
Moins-values sur réactualisation des SICAV	(95,461)	-
Jetons de présence	5 300,000	-
Produits financiers sur prêts en comptes courants	1 572,540	-
Produits financiers sur bons de caisse	34 695,820	43 997,514
Commission de gestion des ressources FSPME	664,808	-
Commission d'études	12 568,475	-
	<b>59 486,885</b>	<b>49 292,908</b>

**Note 13 : Charges de personnel**

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Salaires	237 675,174	222 098,752
Charges pour congés à payer	5 599,724	1 305,423
Cotisation CNSS	37 680,236	24 296,569
Prime accident de travail	1 137,001	1 130,819
Charges patronal CNRPS	4 612,545	2 522,793
Autres charges de personnel	2 808,413	3 066,831
Bons de restauration	-	5 941,000
Frais de formation	5 857,600	3 236,800
	<b>295 370,693</b>	<b>263 598,987</b>

*Note 14 : Dotations aux amortissements et aux provisions*

2016

2015

Dotation aux amortissement des immobilisations corporelles	22 372,044	27 901,903
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations	63 908,000	26 500,000
Dotations aux provisions sur intérêts /Afrique Marbre	-	2 648,310
	<b>86 280,044</b>	<b>57 050,213</b>



**Note 15 : Autres charges d'exploitations**

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Achats fournitures de bureau	684,776	656,670
Achats divers	293,330	558,625
Carburants	15 936,000	17 413,236
Electricité	878,900	1 245,500
Eau	197,424	227,100
Location	10 426,490	9 929,993
Entretiens et réparations	5 128,965	4 474,540
Assurance SOTUGAR	450,000	
Assurance matériel de transport	3 087,051	2 757,917
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	13 217,187	7 595,959
Annonces et publications	2 498,553	1 022,203
Cotisations et relations publiques	76,500	12 184,529
Dons et subventions accordés	-	1 800,000
Frais de déplacements	1 029,720	1 851,200
Frais de réception	7 648,670	1 973,525
Frais postaux et de télécommunication	2 403,506	3 078,231
Frais et Commissions bancaires	727,489	512,933
Impôts et taxes	10 539,196	7 190,995
Droits de timbres et frais d'enregistrements	356,155	-
Jetons de présence	3 250,000	7 750,000
Cotisations	4 000 ,000	-
Pénalités de retard	5,000	925,433
	<b>82 834,912</b>	<b>83 148,589</b>

<i>Note 16 : Autres gains ordinaires</i>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Reprises sur provisions	45 648,310	-
Autres gains ordinaires	0,030	0,002
Produits accessoires	3 861,244	-
	<b>49 509,584</b>	<b>0,002</b>

<i>Note 17 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières</i>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
TP FSMPE AUTO HERMASSI	29 000,000	-
TP FSPME POLYMERES ET COULEURS	65 000,000	-
TP FSPME THALA TEX	50 000,000	-
	<b>144 000,000</b>	-

## LES ENGAGEMENTS HORS BILAN DE LA SODEK-SICAR AU 31/12/2016

### 1. Les engagements donnés

La SODEK n'a donné aucun engagement depuis sa création (ni cautionnement, ni aval, ni hypothèque, ni autre type d'engagement).

### 2. Les engagements reçus par société du portefeuille

Société	Cessionnaire	Type de convention	Nbre de traites reçues	Montants des traites (DT)	Nantissement sur titres du cessionnaire	Garantie reçue (SOTUGAR, FNG,...)
Ennejma	Kamel Fakraoui	Portage	10	66.273,250	1026 actions ordinaires d'une valeur nom. de 100 DT	Aucune
Infoland	Med Jalel Eddine Bouallagui	Portage	06 SODEK 06 FOPRODI	51.976,600 70.026,000	1400 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	SOTUGAR sur un mt de 17.500 DT
Groupe Ferhi Plast	Néji FERHI	Portage	15 SODEK 10 FOPRODI	66.573,000 70.947,500	2500 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Aucune
Afrique de Marbre	RachedAbbassi	Portage	06 SODEK 12 SODEK C.C.A. 03 FOPRODI	78.940,000 115.880,900 96.840,000	4700 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Garantie FNG sur 40.000 DT
ALICO	Aicha Belkhir	Portage	09 SODEK	100.000,000	10.000 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Aucune
Elghaith Agricole	Mohieddine MAAYOUFI	Portage	10 participations 11 C.C.A.	51.874,000 56.963,910	5.940 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Aucune
Station thermale	Msadek SAYHI	Pacte d'actionnaires	---	---	23750 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Aucune
Green Parc de loisir	Abdellatif GANZOU	Pacte d'actionnaires	---	---	1100 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Aucune
Fulla	Amel Bouazzi	Pacte d'actionnaires	06 FOPRODI	27.820,350	---	Aucune
SOIP	Ahmed Ouni	Pacte d'actionnaires	09 FOPRODI	464.508,000	---	Aucune
Adam Oil	Gharsalli Soumaya	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	354.528,200	5000 actions	SOTUGAR sur un mt de 138.000 DT
Biscuiterie du Centre Ouest	Tarek Mhadhbi	Pacte d'actionnaires	11 FOPRODI	94.126,500	---	SOTUGAR sur un mt de 36.000 DT
Compostage du Centre Ouest	MohieddineGharsalli	Pacte d'actionnaires	---	---	10650 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Aucune
New plastcompany	Tarek Gassoumi	Pacte d'actionnaires	08 FOPRODI	447.522,000	1960 actions ordinaires d'une valeur nom De100DT	Aucune

<b>Société</b>	<b>Cessionnaire</b>	<b>Type de convention</b>	<b>Nbre de traites reçues</b>	<b>Montants des traites (DT)</b>	<b>Nantissement sur titres de cessionnaire</b>	<b>Garantie reçue (SOTUGAR, FNG,...)</b>
SOUVIR	Tahar Guesmi	Pacte d'actionnaires	---	---	1199 actions ordinaires d'une valeur nom. De 100DT	SOTUGAR sur un mt de 200.000 DT
Les merveilles du centre	Sonia Tlili	Pacte d'actionnaires	17 FOPRODI	544.560,000	---	Aucune
SOFAC	AbdelbassetTlili	portage	02 traites SODEK+FOPRODI	61.383,950	1700 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10DT	FNG sur un mt de 55.000
Clinique Auto Hermassi	Hermassi Med Abderraouf	portage	13 traites	77.477,000	1150 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10DT	Aucune
Byzacène	Tahar SAYHI	Pactes d'actionnaires	---	----	3000 actions ordinaires d'une valeur nom. De 100DT	Aucune
Punica Ingrédients	Med Rachdi Bennani	Pactes d'actionnaires	---	---	---	Aucune
Hannibal Oil	Kamel Naddari	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	307.200,000	---	SOTUGAR sur mt de 15.000 DT

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA**  
**SOCIETE SODEK-SICAR**

Messieurs,

Nous avons audité le bilan de la société SODEK-SICAR au 31 Décembre 2016, présentant un total bilan de 6 613 218,977dinars et un résultat déficitaire de 355 538,580 dinars, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession; ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la Direction, ainsi que la présentation des états financiers dans leur ensemble.

Du fait même du recours à la technique des sondages et des autres limites inhérentes à l'audit et à tout système de contrôle interne, le risque de non détection d'une anomalie significative ne peut être annulé. Nous vous rappelons que la direction de la société est responsable de la préparation des états financiers, cette responsabilité implique la tenue d'une comptabilité et d'un système de contrôle interne adéquats, le respect de la réglementation en vigueur et la sauvegarde des actifs de la société.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

1-Le conseil d'administration de la SODEK-SICAR réuni le 25 mai 2012, a appelé les actionnaires de la société à libérer la deuxième moitié de l'augmentation du capital social.

Au 31 décembre 2016, deux actionnaires n'ont pas libérés leur part restante dans l'augmentation du capital social.

Durant l'exercice 2016 et les exercices précédents, la SODEK-SICAR, n'a ni facturé aux actionnaires défaillants ni pris en charge en comptabilité, le montant des intérêts de retard sur la partie du capital non encore libérée totalisant 1 256 730 dinars au 31/12/2016, comme stipulé par l'article 326 du code des sociétés commerciales et l'article 11 des statuts, ces intérêts seraient de l'ordre de 75 403 dinars pour l'exercice 2016.

**2** - La SODEK SICAR a souscrit et libéré pour un montant de 500 000 dinars dans le capital de la SCITEK sans conclure une convention de rétrocession comme il est requis par la réglementation en vigueur et notamment l'article 22 nouveau du décret-loi 2011-99.

**3** - La BNA a libéré en date du 06/03/2014 sa quote-part dans la deuxième moitié de l'augmentation du capital social s'élevant à 548 797 dinars, selon l'article 14 du décret-loi 2011-100, la SODEK SICAR dispose de deux années à compter du 01 janvier de l'année suivant celle de la libération pour investir 75% des sommes mises à sa dispositions dans des projets implantés dans les zones de développement régional et régis par les articles 23 et 34 du code d'incitation aux investissements.

Aux termes de l'article 6 paragraphe VI, du décret-loi 2011-100 du 21 octobre 2011, la SODEK-SICAR se trouve en cas de déchéance fiscale solidaire avec les souscripteurs dans la limite du montant dont ils ont bénéficié du paiement de l'impôt due par les souscripteurs et des pénalités de retard en rapport.

Nous signalons qu'à la date du 31 décembre 2016, la SODEK SICAR n'a pas été en mesure de réaliser les pourcentages d'investissements exigés par le décret-loi en question.

**4** - Au 31 Mai 2017, le niveau de liquidité de la société représente un montant de 430 000 dinars, duquel il faudrait retrancher des engagements financiers à venir auprès du FOPRODI à hauteur de 41 000 dinars, et de souscriptions à libérer au profit d'un projet à hauteur de 15 000, ce qui laisserait un reliquat de trésorerie disponible de 374 000 dinars. Ce qui couvrirait à peine les charges d'exploitations de 14 mois d'activité.

Cette situation ajoutée au retard persistant dans la libération du reliquat du capital social de la société, font peser des risques quant à la continuité d'exploitation future de la Sodek- Sicar.

A notre avis, sous réserves de ce qui a été soulevé dans les paragraphes 1 et 4, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière, du résultat de la société au 31 Décembre 2016, ainsi que des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

#### **VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES**

1- Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. La synthèse de cet examen figure au niveau de notre lettre de direction en date du 19 mai 2016.



Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers à l'exception des situations décrites dans les paragraphes 1 et 4 ci-dessus.

2- En application de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous nous sommes assurés de la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

3- Conformément aux dispositions des articles 201 et 266 du code des sociétés commerciales, nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes données par votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale. Ces informations sont conformes à celles contenues dans les états financiers ci-dessus indiqués.

Tunis, le : 20 JUN 2017

II- RAPPORT SPECIAL

**Le commissaire aux comptes**

**Karim SETHOM**



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA  
SOCIETE SODEK-SICAR**

Messieurs, *Commissaire aux Comptes*

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I-Opérations réalisées relative à des conventions antérieures**

1-La SODEK SICAR et la BFPME ont signé le 05 mars 2015 une convention de gestion d'un fond de capital investissement dans le cadre de l'intervention du Fonds de soutien des petites et moyennes entreprises. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 31 mars 2015.

**II- Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Suivant la décision du conseil d'administration en date du 17 mars 2011 et la décision du conseil d'administration en date du 31 mars 2015, le président directeur général de la SODEK-SICAR monsieur Tahar Nasri a perçu durant l'exercice 2016, les avantages et rémunérations suivants :

- Un salaire brut totalisant 65 193 dinars.
- Des bons de carburant pour une valeur globale de 8 919 dinars.
- Des tickets de restauration pour une valeur globale de 873 dinars.

Par ailleurs, monsieur le président directeur général dispose d'une voiture de fonction et d'une prise en charge d'un quota de sa consommation téléphonique.

Il est à noter que les jetons de présence revenant aux administrateurs sont enregistrés parmi les charges de l'exercice 2016 pour un montant de 3 250 dinars.



En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le : 20 JUIN 2017

**Le commissaire aux comptes**

**Karim SETHOM**



# **SANADETT SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 MARS 2017**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTESUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRÊTEAU 31 MARS 2017**

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société SANADETT SICAV, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 31 mars 2017.

L'actif net de la société SANADETT SICAV au 31 mars 2017totalise**163 555 966,128 TND**

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif de la société « SANADETT SICAV » ci-joint, arrêté au 31 mars 2017 reflète correctement la situation de votre société.

### ***Paragraphe d'observation***

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la Note 3 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la société « SANADETT SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 487 583,123 Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Tunis, le 28 avril 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mahmoud ZAHAF**

**BILAN**  
**ARRETE AU 31/03/2017**  
(Exprimé en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/03/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>			
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	7 446 788,961	8 634 419,452	6 380 590,649
b- Obligations et valeurs assimilées	112 372 803,883	113 669 371,773	116 461 214,877
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>			
a- Placements monétaires	13 004 279,076	13 349 502,338	10 625 600,010
b- Disponibilités	30 968 313,110	39 536 726,040	6 205 606,226
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	37844,214	6 361,200	463 334,674
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>163830029,244</b>	<b>175 196 380,803</b>	<b>140 136 346,436</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	77 385,725	89 554,261	31 737,392
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	196677,391	673 977,257	71 815,111
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>274063,116</b>	<b>763 531,518</b>	<b>103 552,503</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1- Capital</b>	155 988 592,629	165 628 982,051	134 635 824,038
<b>CP2- Sommes distribuables</b>			
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	6 248 608,596	7 122 076,012	831,668
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	1 318 764,903	1 681 791,222	5 396 138,227
<b>ACTIF NET</b>	<b>163 555 966,128</b>	<b>174 432 849,285</b>	<b>140 032 793,933</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>	<b>163830029,244</b>	<b>175 196 380,803</b>	<b>140 136 346,436</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**ARRETE AU 31/03/2017**  
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/03/2017</u>	<u>Du 01/01/2016</u> <u>Au 31/03/2016</u>	<u>Du 01/01/2016</u> <u>Au 31/12/2016</u>
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>			
a- Dividendes	0,000	0,000	315 993,069
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	1 379 649,431	1 379 853,943	5 641 586,283
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	196 457,375	635 284,175	1 782 391,927
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>1 576 106,806</b>	<b>2 015 138,118</b>	<b>7 739 971,279</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	217 167,884	260 279,783	1 007 180,935
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>1 358 938,922</b>	<b>1 754 858,335</b>	<b>6 732 790,344</b>
<b>CH 2- Autres charges</b>	166 778,384	59 494,885	231 682,032
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 192 160,538</b>	<b>1 695 363,450</b>	<b>6 501 108,312</b>
<b>PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation</b>	126 604,365	-13 572,228	-1 104 970,085
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>	<b>1 318 764,903</b>	<b>1 681 791,222</b>	<b>5 396 138,227</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>	-126 604,365	13 572,228	1 104 970,085
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	96 966,658	107 037,753	93 891,813
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,031	4 026,951	162 118,252
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>1 289 127,227</b>	<b>1 806 428,154</b>	<b>6 757 118,377</b>

**ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET**  
**ARRETE AU 31/03/2017**

	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/03/2017</u>	<u>Du 01/01/2016</u> <u>Au 31/03/2016</u>	<u>Du 01/01/2016</u> <u>Au 31/12/2016</u>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>			
a- Resultat d 'Exploitation	1 192 160,538	1 695 363,450	6 501 108,312
b- Variation des plus ( ou moins ) valeurs potentielles sur titres	96 966,658	107 037,753	93 891,813
c- Plus ( ou moins ) valeurs réalisées sur cession de titres	0,031	4 026,951	162 118,252
d- Frais de négociation de titres			
<b>AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	0,000	0,000	-6 536 351,592
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>			
<b>a- Souscriptions</b>			
_ Capital	54 042 177,923	46 519 075,243	186 984 743,968
_ Régularisation des sommes non distribuables	8 580,749	10 289,867	102 018,681
_ Régularisation des sommes distribuables	2 446 482,066	2 235 472,513	7 250 451,778
<b>b- Rachats</b>			
_ Capital	-32 786 160,699	-44 088 294,718	-215 648 887,123
_ Régularisation des sommes non distribuables	-8 796,071	-11 397,917	-146 306,425
_ Régularisation des sommes distribuables	-1 468 239,000	-2 144 465,604	-8 835 735,478
<b>VARIATION DE L ACTIF NET</b>	23 523 172,195	4 327 107,538	-30 072 947,814
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>			
a- en début de période	140 032 793,933	170 105 741,747	170 105 741,747
b- en fin de période	163 555 966,128	174 432 849,285	140 032 793,933
<b>AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u></b>			
a- en début de période	1 290 385	1 565 496	1 565 496
b- en fin de période	1 494 007	1 588 826	1 290 385
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	109,475	109,787	108,520
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	3,57%	4,16%	4,00%

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

### **ARRETES AU 31 MARS 2017**

#### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

La situation trimestrielle arrêtée au 31 mars 2017 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor, et en titre de FCC, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

##### **2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 mars 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

##### **2.3 Evaluation des autres placements**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition

##### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **2.5 Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique (dettes sur opérations de pension livrée) et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

## **3. FAITS MARQUANTS**

### **Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :**

L'article 48 de la loi n° 2016- 78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, SANADETT SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 487 583,123DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

#### 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

##### AC1- Portefeuille titres :

##### a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du Titre	Nombre de Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'Actif Net
<b><u>Titres OPCVM</u></b>				
FCP Salamett Plus	65 000	685 108,846	695 695,000	0,43%
FCP AXIS AAA	3 000	314 342,694	313 125,000	0,19%
FCP HELION MONEO	6 020	615 324,258	631 233,120	0,39%
FCP Salamett CAP	50 000	734 999,999	739 750,000	0,45%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851,267	518 375,000	0,32%
Tuniso Emiratie Sicav	3 000	308 664,715	316 308,000	0,19%
Sicav Axis Trésorerie	20 200	2 154 671,324	2 185 579,400	1,34%
GENERALE OBLIG SICAV	6 000	619 918,520	621 216,000	0,38%
Fidélity Obligations SICAV	1 856	196 377,330	196 932,736	0,12%
Maxula Investissement SICAV	1 943	198 038,332	206 803,205	0,13%
SICAV Entreprise	9 628	984 749,347	1 021 771,500	0,62%
<b>Total</b>		<b>7 323 046,632</b>	<b>7 446 788,961</b>	<b>4,55%</b>

##### b. Obligations et valeurs assimilées

##### *b.1 Les obligations de sociétés*

Obligations des sociétés	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'actif Net
AIL 2012/1	10 000	200 000,000	208 049,311	0,13%
AIL 2013-1	20 000	800 000,000	834 783,036	0,51%
AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	419 976,000	438 824,216	0,27%
AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	600 000,000	628 997,260	0,38%
AMEN BANK SUB 2009	20 000	1 066 300,000	1 088 136,728	0,67%
AMEN BANK SUB 2010	45 000	2 699 100,000	2 763 259,790	1,69%
AMEN BANK SUB 2011	20 000	1 000 000,000	1 021 534,203	0,62%
AMEN BANK SUB 2012	10 000	600 000,000	614 315,625	0,38%
AMEN BANK SUB 2014	10 000	600 000,000	603 180,984	0,37%
AMEN BANK SUB 2016-1	5 000	500 000,000	510 623,562	0,31%
ATB 2007/1	50 000	3 200 000,000	3 336 416,018	2,04%
ATB SUB 2009	50 000	1 875 000,000	1 939 983,452	1,19%
ATL SUB 2008 7%	15 000	600 000,000	620 436,164	0,38%
ATL 2010/2	35 000	700 000,000	707 416,057	0,43%
ATL 2011	30 000	1 200 000,000	1 207 704,918	0,74%
ATL 2012/1	25 700	514 000,000	535 131,737	0,33%
ATL 2013/1	20 000	1 600 000,000	1 682 032,219	1,03%



ATL 2013/2	<b>30 000</b>	2 400 000,000	2 444 349,265	1,49%
ATL 2014/1	<b>3 700</b>	148 000,000	148 355,200	0,09%
ATL 2014/2	<b>20 000</b>	2 000 000,000	2 102 134,795	1,29%
ATL 2014/3 CA	<b>30 000</b>	1 800 000,000	1 815 291,616	1,11%
ATL 2016/1	<b>10 000</b>	1 000 000,000	1 045 698,630	0,64%
ATL 2017/1	<b>1 800</b>	180 000,000	180 506,367	0,11%
ATTIJARI BANK 2010	<b>40 000</b>	571 360,000	576 149,582	0,35%
ATTIJARI LEASING 2012-2	<b>10 000</b>	200 000,000	202 759,961	0,12%
ATTIJARI LEASING 2014/1	<b>2 000</b>	120 000,000	125 681,096	0,08%
BH 2009	<b>40 000</b>	2 460 000,000	2 484 813,062	1,52%
BNA SUB 2009	<b>15 000</b>	799 785,000	833 776,888	0,51%
BNA SUB 2017	<b>10 000</b>	1 000 000,000	1 003 730,411	0,61%
BTE 2009	<b>30 000</b>	900 000,000	920 505,205	0,56%
BTE 2010	<b>20 000</b>	800 000,000	817 025,473	0,50%
BTE 2011	<b>33 000</b>	1 320 000,000	1 328 194,965	0,81%
BTK 2009 B	<b>35 000</b>	1 050 000,000	1 053 752,046	0,64%
BTK 2009 C	<b>10 000</b>	533 100,000	535 044,271	0,33%
CHO 2009	<b>7 000</b>	262 500,000	266 459,933	0,16%
CIL SUB 2008	<b>10 000</b>	400 000,000	404 830,685	0,25%
CIL 2012/2	<b>20 000</b>	400 000,000	402 165,479	0,25%
CIL 2013/1	<b>5 000</b>	200 000,000	203 559,452	0,12%
CIL 2014/1	<b>5 000</b>	300 000,000	312 275,410	0,19%
CIL 2014/2	<b>10 000</b>	600 000,000	606 096,658	0,37%
CIL 2015/1	<b>4 000</b>	320 000,000	335 559,890	0,21%
CIL 2015/2	<b>5 000</b>	400 000,000	410 261,479	0,25%
EL WIFAK 2013 TF	<b>10 000</b>	400 000,000	420 309,918	0,26%
EL WIFAK 2013 TV	<b>9 000</b>	360 000,000	376 168,556	0,23%
HANNIBAL LEASE 2012/1 TF	<b>10 000</b>	200 000,000	205 473,973	0,13%
HANNIBAL LEASE 2012/1 TV	<b>10 000</b>	200 000,000	205 071,737	0,13%
HANNIBAL LEASE 2013/1	<b>20 000</b>	800 000,000	834 421,935	0,51%
HANNIBAL LEASE 2013/2 TF	<b>10 000</b>	800 000,000	804 124,055	0,49%
HANNIBAL LEASE 2013/02 TV	<b>15 000</b>	600 000,000	602 715,985	0,37%
HANNIBAL LEASE 2014/1	<b>25 000</b>	1 500 000,000	1 538 480,548	0,94%
HANNIBAL LEASE 2015-1	<b>10 000</b>	800 000,000	845 364,603	0,52%
HANNIBAL LEASE 2015-2	<b>5 000</b>	500 000,000	500 344,110	0,31%
STB 2008/1 CAT D	<b>50 000</b>	3 400 000,000	3 549 602,534	2,17%
STB 2008/2 6.5%	<b>35 000</b>	1 750 000,000	1 759 972,603	1,08%
STB 2010/1	<b>60 000</b>	1 800 000,000	1 801 759,009	1,10%
STB 2011 SUB	<b>20 000</b>	1 000 000,000	1 007 790,816	0,62%

TUN LEASING 2012/1	20 000	400 000,000	416 159,807	0,25%
TUN LEASING 2012/2	10 000	200 000,000	202 000,237	0,12%
TL SUB 2013	20 000	800 000,000	837 986,203	0,51%
TL 2013/1	10 000	400 000,000	409 869,326	0,25%
TL SUB 2013/2	10 000	400 000,000	403 184,395	0,25%
TL 2014/1	20 000	2 000 000,000	2 108 900,822	1,29%
TL 2014/2	20 000	2 000 000,000	2 036 585,205	1,25%
Tunisie Leasing 2016-1 CAT B	10 000	1 000 000,000	1 005 163,836	0,61%
Tunisie Leasing 2016-1 CAT C	10 000	1 000 000,000	1 061 320,548	0,65%
UBCI 2013	10 000	800 000,000	836 366,027	0,51%
UIB 2009/1 5.5%	10 000	533 130,000	549 717,396	0,34%
UIB 2009/1 5.85%	50 000	3 250 000,000	3 357 511,781	2,05%
UIB 2011	20 000	1 000 000,000	1 025 104,044	0,63%
UIB 2011/2	22 000	628 100,000	633 058,308	0,39%
UIB 2012/1	20 000	856 800,000	866 386,849	0,53%
UIB SUB 2015	10 000	800 000,000	837 239,233	0,51%
UNIFACTOR 2013	20 000	800 000,000	818 532,401	0,50%
UNIFACTOR 2015	12 500	1 000 000,000	1 004 871,738	0,61%
<b>Total</b>		<b>70 317 151,000</b>	<b>72 161 361,637</b>	<b>44,12%</b>

**b.2 Les parts des fonds communs de créances**

Fonds communs de créances	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'actif net
Fcc BIAT-Credim1PP2	1500	158 973,000	159 842,582	0,10%
<b>Total</b>		<b>158 973,000</b>	<b>159 842,582</b>	<b>0,10%</b>

**b.3 Emprunts d'État**

Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'actif net
BTA 5.5% Octobre 2020	2 000	1 960 972,800	2 001 718,005	1,22%
BTA 6% Avril 2023	1 500	1 465 690,800	1 535 323,677	0,94%
BTA 6% Avril 2023	1 000	978 356,050	1 024 777,968	0,63%
BTA 6% Avril 2023	500	486 933,350	510 144,309	0,31%
BTA 6% Avril 2023	500	487 736,150	510 947,109	0,31%
BTA 6% Avril 2023	500	489 789,985	513 000,944	0,31%
BTA 6% Avril 2023	500	489 381,190	512 592,149	0,31%
BTA 6% Juin 2023	1 000	943 399,520	945 635,136	0,58%
BTA 6% Juin 2023	1 000	946 378,560	948 614,176	0,58%
BTA 6% Janvier 2024	2 000	1 916 900,500	1 937 678,582	1,18%
BTA 6% Janvier 2024	2 000	1 920 467,908	1 941 245,990	1,19%

BTA 6% janvier 2024	<b>2 000</b>	1 922 205,000	1 942 983,082	1,19%
BTA 6% Janvier 2024	<b>1 000</b>	961 985,500	972 374,541	0,59%
BTA 6% Janvier 2024	<b>500</b>	464 690,830	469 885,351	0,29%
BTA 6% Janvier 2024	<b>500</b>	466 151,560	471 346,081	0,29%
BTA 6% Janvier 2024	<b>300</b>	278 733,918	281 850,630	0,17%
BTA 6.3% Octobre 2026	<b>1 000</b>	973 637,400	996 973,290	0,61%
BTA 6.3% Octobre 2026	<b>1 000</b>	971 849,050	995 184,940	0,61%
BTA 6.3% Octobre 2026	<b>1 000</b>	972 745,300	996 081,190	0,61%
BTA 6.3% Octobre 2026	<b>500</b>	484 336,735	496 004,680	0,30%
BTA 6.3% Octobre 2026	<b>500</b>	485 017,900	496 685,845	0,30%
BTA 6.7 % Avril 2028	<b>15 000</b>	14 648 047,200	15 425 614,323	9,43%
BTA 6.7 % Avril 2028	<b>500</b>	460 188,625	486 107,529	0,30%
EMPRUNT NAT. CAT C	<b>35 000</b>	3 500 000,000	3 638 830,137	2,22%
<b>Total</b>		<b>38 675 595,831</b>	<b>40 051 599,664</b>	<b>24,49%</b>

## **AC2- les placements monétaires et disponibilités**

### **a. les placements monétaires**

#### **a.1 Les certificats de dépôts**

Certificats de dépôts	Emetteur	Durée en jours	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'actif net
CD_526_28/04/17	ATB	60	8	3 972 190,400	3 987 485,680	2,44%
CD_499_07/04/17	ATB	30	6	2 990 061,396	2 998 012,276	1,83%
<b>Total</b>				<b>6 962 251,796</b>	<b>6 985 497,956</b>	<b>4,27%</b>

#### **a.2 Prise en pension livrée**

Prise en pension livrée	Cédant	Taux	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'actif net
Prise en pension livrée 92 j	BTE	5,20%	01/06/2017	4 000 001,150	4 017 912,266	2,46%
Prise en pension livrée 100 j	BTE	5,20%	07/07/2017	2 000 002,186	2 000 868,854	1,22%
<b>TOTAL</b>				<b>6 000 003,336</b>	<b>6 018 781,120</b>	<b>3,68%</b>

### **b. Les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2017, à **30 968 313,110 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

### **AC3- Créances d'exploitation**

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31 mars 2017, à **37 844,214 Dinars** qui se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/03/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Retenue à la source achat BTA	37844,214	6 361,200	43 526,674
Titres de créance échus "annuité BH 2009"	0,000	0,000	419 808,000
<b>Total</b>	<b>37844,214</b>	<b>6 361,200</b>	<b>463 334,674</b>

### **PA1- Opérateurs créditeurs**

<b>Désignation</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/03/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Rémunération à payer au gestionnaire	74 508,533	86 618,462	19 937,392
Rémunération à payer au dépositaire	2 877,192	2 935,799	11 800,000
<b>Total</b>	<b>77 385,725</b>	<b>89 554,261</b>	<b>31 737,392</b>

### **PA2- Autres créditeurs divers**

<b>Désignation</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/03/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Frais de publication	595,218	498,748	300,198
Jeton de présence	15 580,052	15 749,673	12 500,000
Redevances CMF	12 628,133	14 680,642	13 548,228
Honoraires du commissaire aux comptes	38 993,390	38 490,821	31 793,390
Intérêts à débiter/ placements monétaires crédoeurs divers	0,000	571 026,484*	0,000
Etat, contribution conjoncturelle	115 834,690	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>196 677,391</b>	<b>673 977,257</b>	<b>71 815,111</b>

\*Il s'agit d'intérêts générés suite à un rachat anticipé sur un placement à terme et qui ont été débités à l'échéance soit le 30/05/2016.

Les crédoeurs divers se détaillent ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/03/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Retenues à la source	11 679,613	14 951,628	12 154,087
TCL	1 366,295	3 308,931	1 519,208
Retenue à la source antérieure sur BTA	0,000	15 270,330	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>13 045,908</b>	<b>33 530,889</b>	<b>13 673,295</b>

## **CP1- Capital**

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le premier trimestre 2017 se détaillent ainsi :

### **Capital au 31/12/2016**

Montant	134 635 824,038
Nombre de titres	1 290 385
Nombre d'actionnaires	530

### **Souscriptions réalisées**

Montant	54 042 177,923
Nombre de titres émis	517 697
Nombre d'actionnaires nouveaux	7

### **Rachats effectués**

Montant	-32 786 160,699
Nombre de titres rachetés	314 075
Nombre d'actionnaires sortants	14

### **Autres effets sur capital**

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,031
Régularisation des sommes non distribuables	-215,322
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	96 966,658

### **Capital au 31/03/2017**

Montant	155 988 592,629
Nombre de titres	1 494 007
Nombre d'actionnaires	523

## **CP2- Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADETT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31 mars 2017 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	1 192 160,538
Régularisation du résultat distribuable de la période	126 604,365
Résultat distribuable de l'exercice clos	5 397 082,030
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos	851 526,566
<b>SOMMES DISTRIBUTIBLES</b>	<b>7 567 373,499</b>

### PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2017	Du 01/01/2016	Du 01/01/2016
	Au 31/03/2017	Au 31/03/2016	Au 31/12/2016
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000	315 993,069
Revenus des bons de trésor assimilables	427 297,726	215 510,020	1 297 268,012
Revenus des obligations et FCC	952 351,705	1 164 343,923	4 344 318,271
<b>TOTAL</b>	<b>1 379 649,431</b>	<b>1 379 853,943</b>	<b>5 957 579,352</b>

### PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2017	Du 01/01/2016	Du 01/01/2016
	Au 31/03/2017	Au 31/03/2016	Au 31/12/2016
Revenus des billets de trésorerie	0,000	13 886,736	64 204,781
Revenus des certificats de dépôt	77 218,524	193 886,090	940 684,577
Revenus des placements à terme	59 222,588	347 046,575	528 033,104
Revenus des prises en pension livrée	18 777,784	0,000	22 244,500
Intérêts des comptes de dépôt	41 238,479	80 464,774	227 224,965
<b>TOTAL</b>	<b>196 457,375</b>	<b>635 284,175</b>	<b>1 782 391,927</b>

### CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2017	Du 01/01/2016	Du 01/01/2016
	Au 31/03/2017	Au 31/03/2016	Au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	214 290,692	257 343,984	995 380,935
Rémunération du dépositaire	2 877,192	2 935,799	11 800,000
<b>TOTAL</b>	<b>217 167,884</b>	<b>260 279,783</b>	<b>1 007 180,935</b>

### CH2- Autres charges

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2017	Du 01/01/2016	Du 01/01/2016
	Au 31/03/2017	Au 31/03/2016	Au 31/12/2016
Commissaire aux comptes	7 200,000	7 280,000	29 280,000
Redevance CMF	36 319,274	43 616,204	168 702,913
Publicité et publication	395,020	298,748	1 400,198
Jetons de présence	3 080,052	3 249,673	12 500,000
TCL	3 940,268	5 045,900	19 754,100
Contribution conjoncturelle	115 834,690	-	-
Autres	9,080	4,360	44,821
<b>TOTAL</b>	<b>166 778,384</b>	<b>59 494,885</b>	<b>231 682,032</b>

## 5. AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Données par action

	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
• Revenus des placements	1,055	1,268	5,998
• Charges de gestion des placements	-0,145	-0,164	-0,780
• <b>-Revenu net des placements</b>	<b>0,910</b>	<b>1,105</b>	<b>5,218</b>
• Autres charges d'exploitation	-0,112	-0,037	-0,180
• <b>-Résultat d'exploitation</b>	<b>0,798</b>	<b>1,067</b>	<b>5,038</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,085	-0,009	-0,856
• <b>Sommes distribuables de la période</b>	<b>0,883</b>	<b>1,059</b>	<b>4,182</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,085	0,009	0,856
• Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,065	0,067	0,073
• Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,000	0,003	0,126
• <b>Résultat net de la période</b>	<b>0,863</b>	<b>1,137</b>	<b>5,237</b>

### 5-2 Ratios de gestion des placements

	31.03.2017	31.03.2016	31/12/2016
• Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,147%	0,149%	0,599%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,113%	0,034%	0,138%
• Résultat distribuable de la période / actif net moyen	0,809%	0,970%	3,868%
• Actif net moyen	147 289 314,806	174 790 900,919	168082642,857

### 5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10.000 dinars l'an en HT.

## AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

### UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 juin 2017, l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

#### I- Résolutions adoptées :

##### Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'exercice 2016 ainsi que la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les rapports du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du groupe.

A cet effet, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

[La présente résolution mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

##### Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux Etablissements de Crédit, prend acte desdites conventions et opérations et décide de les mettre au vote comme suit :

#### A- Conventions conclues avec des parties liées ne faisant pas partie du groupe BNP PARIBAS

##### A.1. Opérations et conventions conclues avec les filiales de l'UBCI

1. La banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions, SALAMBO SICAV, UTP SICAF et UBCI FCP-CEA, conformément aux conditions suivantes :

Société	Commission de dépôt	Commission de distribution	Total commissions
Hannibal SICAV	0,1% Actifs net TTC	0,9% Actifs net TTC	10 KDT
Alyssa SICAV	0,1% Actifs net TTC	0,595% Actifs net TTC	1 048 KDT
UBCI Univers SICAV	0,1% Actifs net TTC	0,9% Actifs net TTC	22 KDT
Salambo SICAV	0,1% Actifs net TTC	0,665% Actif net TTC	150 KDT
UTP SICAF	0,5% Actifs net TTC	0,5% Actifs net TTC	27 KDT
UBCI FCP-CEA	0,1% Actifs net TTC	1,5% Actifs net TTC	32 KDT



Ainsi, la rémunération totale perçue par la banque au titre de ces conventions, s'élève à 1 288 KDT en 2016.

2. Certains cadres de l'UBCI occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres, supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées s'élève, au titre de l'exercice 2016, à 35 KDT.

[Les présentes conventions mises au vote sont adoptées à l'unanimité.](#)

## **A.2. Conventions nouvellement conclues avec les filiales de l'UBCI**

1. L'UBCI a signé un avenant en date du 17 février 2017 avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR. Cet avenant précise que les dividendes perçus par UCDS dans le cadre du « Fonds HSF 2013 » constituent des produits d'exploitation pour UCDS. Les autres éléments de la convention conclue en 2013, convention de fonds géré pour un montant de 2.666KTND destiné à la prise de participation dans le capital de HYDROSOL FONDATION demeurent inchangés. Selon cette convention la SICAR est rémunérée comme suit :

- commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement,
- commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après cession des titres.

La charge relative à 2016 s'élève à 44KTND.

2. La banque met à la disposition de sa filiale UBCI Finance l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. La convention conclue en date du 1er décembre 2016 entre l'UBCI et sa filiale UBCI finance prévoit la rétrocession à UBCI Finance de 50% des commissions facturées aux clients.

Le montant relatif à 2016 s'élève à 88KDT.

[Les présentes conventions mises au vote sont adoptées à l'unanimité.](#)

## **A.3. Opérations et conventions conclues avec les autres parties liées**

L'UBCI a conclu en date du 20 septembre 2011, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société TUNISIE SECURITE, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du conseil d'administration de la banque, est actionnaire. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction d'année en année. Les prestations fournies dans le cadre de ce contrat, sont facturées mensuellement en fonction de plusieurs critères et tarifs. Les charges supportées par la banque en 2016, au titre de ce contrat, s'élèvent à 934 KDT.

[La présente convention mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

## **B- Conventions et opérations réalisées avec le groupe BNP PARIBAS**

En vertu de la convention portant amendement à la convention d'«Assistance technique-prestations ponctuelles», aux contrats cadres «Applications et prestations de services informatiques» et aux contrats d'applications liés, conclue le 30 décembre 2014 entre la banque et le groupe BNP PARIBAS et des décisions du conseil d'administration en date des 18 et 29 décembre 2014, la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, ainsi que les charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles, ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les états financiers approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent.

Ainsi, les prestations de services rendues par les entités du groupe BNP PARIBAS conformément aux conventions préalablement approuvées et dont la facturation a fait l'objet d'émission d'avoirs au titre de l'exercice 2016 en vue de respecter la limite susvisée, totalisent 3 589 KTND et sont présentées au point 1 ci-dessous.

## **1. Contrats d'applications et de prestations de services informatiques conclus avec BNP PARIBAS**

L'UBCI a conclu, en date du 29 Mai 2012, un contrat cadre avec BNP PARIBAS portant sur des applications et des prestations de services informatiques. Il définit les conditions générales dans lesquelles BNP PARIBAS met à la disposition de l'UBCI, sans aucun transfert de propriété, des applications et/ou des droits d'utilisation d'applications ainsi que des prestations de développement, de maintenance et de production informatique s'y rattachant.

Ce contrat a été initialement conclu pour une durée indéterminée avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. Il a été annulé et remplacé par un nouveau contrat cadre signé le 21 Octobre 2013 qui est entré en vigueur à partir de cette date. Ce nouveau contrat prévoit certaines modifications portant notamment sur :

- le non transfert de la propriété intellectuelle des applications ;
- le changement des durées des contrats d'application et la fixation de l'échéance du contrat cadre en fonction de celles-ci ;
- les modalités permettant d'assurer la continuité des processus informatiques en cas de changement de contrôle de l'UBCI.

Par référence au contrat cadre conclu avec BNP PARIBAS, l'UBCI a conclu des contrats d'applications ayant fait l'objet d'avenants en octobre 2013 (hormis le contrat d'application Client First qui a été conclu en 2015 titre 1.16.) et qui se présentent comme suit :

### **1.1. Contrat d'application ATLAS 2**

L'UBCI a conclu, en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque du « Corebanking system » ATLAS 2 – V400. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Le contrat prévoit, également le droit d'utilisation du logiciel UNIKIX nécessaire à l'utilisation de l'application ATLAS 2.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la maintenance évolutive de l'application ATLAS d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Aucune charge à ce titre n'a été supportée par la banque en 2016.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2016, s'élève à 1 385 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 895 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 490 KDT.

En outre, le contrat d'application prévoit la facturation annuelle à titre de production informatique centralisée consistant à la location par BNP PARIBAS du serveur de test ATLAS 2, hébergé à Paris, pour un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé à ce titre en 2016, s'élève à 358 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 231 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 127 KDT.

L'utilisation du logiciel UNIKIX fait l'objet d'une facturation annuelle séparée d'un montant déterminé sur la base d'une répartition des coûts selon les effectifs des filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé au titre de l'année 2016 s'élève à 32 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 21 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 11 KDT.

### **1.2. Contrat d'application SEARCH SPACE**

L'UBCI a conclu en date du 22 janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le blanchiment d'argent SEARCH SPACE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères, tels que le nombre de comptes et le nombre de mouvements cumulés.

A ce titre, le montant facturé en 2016 s'élève à 338 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 218 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 120 KDT.

### **1.3. Contrat d'application CONNEXIS CASH**

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de cash management CONNEXIS CASH. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé notamment en fonction du nombre de clients Connexis Cash et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2016, s'élève à 1 076 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 695 KDT, et ce, conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 381 KDT.

### **1.4. Contrat d'application VINCI**

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique achats VINCI. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative et de droit d'utilisation, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2016, s'élève à 189 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 121 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 67 KDT.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé en 2016, s'élève à 98 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 63 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 35 KDT.

#### **1.5. Contrat d'application CONNEXIS TRADE**

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application d'initiation en ligne des opérations import/export CONNEXIS TRADE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS notamment le nombre de clients bénéficiaires.

Le montant facturé en 2016, s'élève à 519 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 335 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 184 KDT.

#### **1.6. Contrat d'application IVISION**

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de commerce extérieur IVISION. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé en 2016, s'élève à 426 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 275 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 151 KDT.

#### **1.7. Contrat d'application SUN**

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le financement du terrorisme et de la prévention du blanchiment SUN. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de clients.

Le montant facturé en 2016, s'élève à 67 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 43 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 24 KDT.

#### **1.8. Contrat d'application SHINE**

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de contrôle des flux de messages SWIFT SHINE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du volume des messages SWIFT échangés.

Le montant facturé en 2016, s'élève à 67 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 43 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 24 KDT.

#### **1.9. Contrat d'application KONDOR**

L'UBCI a conclu en date du 22 avril 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la Banque de l'application de back-office salle des marchés KONDOR. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de licences et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2016, s'élève à 445 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 288 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 157 KDT.

#### **1.10. Contrat d'application APCE/APCP**

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application d'automatisation et de la gestion des dossiers de crédits pour les clientèles Entreprise et Professionnel APCE/APCP. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la mise à disposition et de la maintenance, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2016, s'élève à 67 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 43 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 24 KDT.

### **1.11. Contrat d'application SWIFT SIBES**

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application centralisée de gestion des flux SWIFT (SWIFT SIBES). Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction d'une répartition des coûts centraux entre les filiales du groupe BNP PARIBAS sur la base du nombre des messages SWIFT entrants et sortants.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2016, s'élève à 84 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 54 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 30 KDT.

### **1.12. Contrat d'application INFOCENTRE**

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application de centralisation des données provenant des différentes applications bancaires et de génération de rapports d'analyse et de contrôle INFOCENTRE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Aux termes dudit contrat, la concession du droit d'utilisation de cette application ne donne pas lieu à une facturation de la part de BNP PARIBAS.

### **1.13. Contrat d'application BNPINET**

L'UBCI a conclu, en date du 14 mai 2013, un contrat avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application de consultation et de réalisation d'opérations via internet BNPINET. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition et de la maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2016, s'élève à 154 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 99 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 54 KDT.

Le contrat d'application prévoit également la facturation de prestations de production informatique centralisée dont le montant est déterminé en fonction de certains critères notamment le nombre de clients BNPINET et de connexions à ce service.

Le montant facturé à ce titre en 2016, s'élève à 79 KDT.

### **1.14. Contrat d'application CONFIRMING**

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application CONFIRMING permettant de gérer pour le compte de la clientèle Grandes Entreprises un service de règlement fournisseurs à échéance avec possibilité de paiement anticipé. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non

cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2013. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2016, s'élève à 96 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 62 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 34 KDT.

#### **1.15. Contrat d'Application MIB Alternatif CRC Assistance à la mise en place d'un centre de Relations Clients**

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application MIB Contact Center Alternative V1.0 donnant l'accès à une plateforme de relations clients permettant d'offrir des services téléphoniques. Le contrat est conclu pour une période de 3 ans avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2013. La durée de ce contrat pourra être prorogée tacitement pour des périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant forfaitaire fixe.

Le montant facturé à ce titre en 2016, s'élève à 132 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 85 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 47 KDT.

#### **1.16. Contrat d'application CLIENT FIRST**

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2015, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « CLIENT FIRST » permettant aux chargés de la clientèle de documenter un certain nombre d'informations relatives à leurs clients. Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'Administration réuni le 19 Novembre 2015.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans à partir de la date de sa signature avec entrée en vigueur le 1er janvier 2016. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant déterminé en fonction du nombre des utilisateurs de la licence. En cas de changement majeur de la version de l'application installé chez le bénéficiaire, BNP PARIBAS se réserve la possibilité de faire évoluer les prix prévus par le contrat.

Le montant facturé à ce titre en 2016, s'élève à 26 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 17 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2016 s'élève à 9 KDT.

## **2. Contrat de service Scan Chèques Client**

L'UBCI a conclu en date du 11 décembre 2015, un contrat avec la société BNP PARIBAS qui définit les obligations respectives des parties dans la mise en place d'un service de scanérisation

des chèques et de reporting électronique destiné aux clients corporate de l'UBCI. Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'Administration réuni le 19 Novembre 2015.

Selon les termes du contrat, la banque s'engage à mettre en place ce service avant le 31 décembre 2016 et à proposer l'offre à ses clients pendant une durée minimale de deux ans à compter de la date de mise en place.

Une facture correspondant au montant total de la prestation, soit 130KDT, a été émise par l'UBCI suite à la mise en service de l'application.

### **3. Prestations d'assistance informatique et de services de télécommunication fournies par le groupe BNP PARIBAS**

#### **3.1. Maintenance de logiciels**

Au cours de l'exercice 2016 le groupe BNP PARIBAS a refacturé à l'UBCI des prestations de maintenance de logiciels acquis par le groupe pour le compte de la banque se détaillant comme suit :

- Licence ORACLE (Licence groupe BNP) pour un montant de 180 KDT ;
- Licence COBOL et Microfocus (Licence Groupe BNP) pour un montant de 97 KDT ;
- Licence VINCI-AP/VINCI-AM pour un montant de 49 KDT
- Outil BUSINESS OBJECT pour un montant de 67 KDT ;

Ainsi, le montant total facturé au titre de l'exercice 2016 s'élève à 394 KDT.

#### **3.2. Maintenance matériel informatique**

L'UBCI a conclu, en date du 18 novembre 2011, un contrat cadre avec BNP PARIBAS NET LIMITED portant sur des prestations de services de télécommunication et de services accessoires.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu avec BNP PARIBAS NET LIMITED les opérations et les contrats de missions suivants :

##### **3.2.1. Contrat WIN FIREWALL**

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de fourniture et de maintenance de FIREWALL d'une durée de 3 ans, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. Le montant total facturé en 2016, au titre des prestations de maintenance de matériel et de logiciel, s'élève à 74 KDT.

##### **3.2.2. Contrat GLOBAL TELECOMS INFOBLOX**

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de maintenance de boîtiers INFOBLOX pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2012. Le montant facturé à ce titre, en 2016, s'élève à 12 KDT.

##### **3.2.3. Contrat INETG**

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2012, un contrat de maintenance des logiciels installés sur les FIREWALL pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur au 1er janvier 2012. Le montant facturé à ce titre, en 2016, s'élève à 18 KDT.

##### **3.2.4. Prestations de maintenance de boîtiers**

En 2016, la BNP PARIBAS NET LIMITED a facturé à l'UBCI des prestations de maintenance de Boîtiers Riverbed pour un montant de 48 KDT.



### **3.3. Redevances de télécommunication**

En 2016, la BNP PARIBAS NET LIMITED a facturé à l'UBCI des redevances au titre des liaisons télé-informatiques internationales avec le groupe BNP PARIBAS. Le montant total desdites redevances s'élève à 638 KDT.

### **4. Acquisition d'immobilisations incorporelles**

En 2016, BNP PARIBAS PROCURMENT TECH a facturé à l'UBCI un montant de 431 KDT au titre de licences MICROSOFT.

### **5. Contrat de prestation de services informatiques conclu avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS**

L'UBCI a conclu en date du 30 janvier 2012, un contrat cadre avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS qui définit les conditions générales de fourniture de prestations et de services visés dans un contrat d'application. Ce contrat cadre est conclu pour une durée d'une année à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu, en date du 30 janvier 2012, un contrat d'application portant sur les prestations de services à fournir par la BDSI pour la gestion de son domaine applicatif standard et spécifique, notamment les demandes d'actions, d'assistance et de formation ainsi que la gestion des incidents et des tables de production...etc.

Les prestations de la BDSI sont facturées trimestriellement en fonction du temps passé et en se basant sur un taux journalier de 228 EURO hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Opérationnel » et de 761 EURO hors taxes pour un profil « Management ».

Les prestations facturées, à ce titre, par la BDSI au titre de 2016, totalisent 780 KDT et se détaillent comme suit :

- Frais d'assistance informatique : 506 KDT,
- Frais de développement informatique : 274 KDT.

### **6. Convention d'assistance technique conclue avec BNP PARIBAS**

L'UBCI a conclu, en date du 21 octobre 2013, un contrat d'assistance technique avec BNP PARIBAS portant sur certaines prestations ponctuelles susceptibles d'être fournies directement par BNP PARIBAS ou à travers les sociétés qui lui sont affiliées. Ces prestations ponctuelles peuvent concerner notamment :

- L'appui à la gestion des risques ;
- L'appui logistique des ressources humaines ;
- L'organisation, la maîtrise d'ouvrage et Process ;
- Les Services et Produits bancaires ;
- Les prestations mutualisées Groupe ; et
- D'autres services faisant bénéficier la banque de l'expertise du groupe dans certains domaines.

Selon les termes dudit contrat, les prestations ponctuelles sont facturées sur la base des coûts réels avec un mark-up de 6% hors taxes. Le montant annuel desdites prestations est plafonné à un pourcentage du Produit Net Bancaire. Il est révisé annuellement après approbation du conseil d'administration de l'UBCI.

Aucune charge au titre de cette convention n'a été supportée par la banque en 2016.

## **7. Contrat d'amendement à la convention d'assistance technique et aux contrats cadres des applications et prestations de services informatiques ainsi que les contrats d'application y afférents :**

Le Conseil d'Administration du 29 décembre 2014 a autorisé la conclusion d'un contrat avec BNP PARIBAS portant amendement à la convention d'« Assistance technique - prestations ponctuelles », aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés. Ce contrat, signé le 30 décembre 2014, prévoit que la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, ainsi que les charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles, ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les Etats Financiers approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent.

Les dispositions dudit contrat sont applicables pour l'exercice 2016.

## **8. Contrat d'application AQUARIUS**

L'UBCI a conclu, en date du 1er juin 2016, un contrat cadre avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR portant sur des applications et prestations de services informatiques.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR en date du 1er juin 2016, un contrat d'application avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « AQUARIUS » et la fourniture des prestations liées permettant la gestion de l'activité de Factoring. Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'Administration réuni le 3 Mai 2016.

Le contrat d'application prévoit une facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application. En cas de changement majeur de la version de l'application installée chez le bénéficiaire, BNP PARIBAS FORTIS FACTOR se réserve la possibilité de faire évoluer les prix prévus par le contrat à travers la signature d'un avenant.

Le montant facturé à ce titre en 2016, s'élève à 120 KDT.

## **9. Différentiel de change**

La différence de cours de change entre la date de règlement des factures et le montant provisionné au 31 décembre 2015 a généré une charge complémentaire de 233KTND. Ce montant a été intégré dans le calcul effectué pour respecter le seuil de 2,5% du PNB de l'exercice précédent, tel que défini dans la convention conclue en date du 30 décembre 2014.

## **10. Conventions autorisées par le Conseil d'Administration mais non encore signées**

Réuni le 17 Mars 2016 le Conseil d'Administration a autorisé les contrats suivants :

- **Contrat "Quick Win"** qui prévoit la mise en place d'un site de consultation et d'opérations e-banking. Le budget alloué se détaille comme suit :
  - le coût de déploiement s'élève à 19.467 Euros ;
  - le coût annuel de la maintenance s'élève à 22.900 Euros.
- **Contrat "Ratama"** outil dédié à la gestion des crédits à la consommation pour les clients et les non-clients de l'UBCI en remplacement de l'outil Cetelem. Le budget alloué se détaille comme suit :
  - le coût de l'acquisition de l'application s'élève à 117.500 Euros ;
  - le coût de l'intégration ATLAS par BDSI s'élève à 11.500 Euros ;
  - le coût annuel de la maintenance s'élève à 10.125 Euros.

- **Contrat "Sonar"** qui prévoit la mise en place d'un Système Opérationnel de Notation Anti-blanchiment Retail en vue de l'amélioration des processus d'entrée en relation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Le budget alloué se détaille comme suit :
  - le coût de déploiement s'élève à 10.806 Euros ;
  - le coût de la redevance annuelle à compter de 2017 s'élève à 71.633 Euros dont une première partie s'élevant à 34.640 Euros sera facturée durant cinq années seulement (2017 à 2021).

Le Conseil d'Administration réuni le 03 Mai 2016 a autorisé le **contrat d'application "Netreveal"**. Il s'agit d'une plateforme de surveillance anti-blanchiment qui analyse les transactions et les profils clients et détecte à postériori les comportements suspects.

Le cout de déploiement de la solution "Netreveal" s'élève à 82.477Euros. Le coût annuel à compter de 2017 s'élève à 97.861Euros.

Dans sa réunion du 25 Aout 2016, le Conseil d'Administration a autorisé ce qui suit :

- **Contrat d'application "Taléo"**, outil de gestion des recrutements et des mobilités internes. A ce titre, l'UBCI supportera le coût de déploiement soit 15.000 Euros et la licence annuelle à partir de 2017.
- **Lettre de mission ACE** (Amélioration Continue de l'Efficacité) : cette mission s'inscrit dans le cadre de la "convention d'assistance technique - prestations ponctuelles " (titre 6 ci-haut) et elle couvrira les champs suivants :
  - Formation ACE ;
  - Préparation et appui méthodologique aux chefs de projets et aux coaches ACE ;
  - Management de la performance.

En date du 15 Novembre 2016 le Conseil d'Administration a autorisé :

- **Nouveau contrat cadre MSA** pour les applications et prestations de services informatiques en remplacement au contrat cadre signé en Octobre 2013 et qui avait servi de référence à tous les contrats d'applications autorisés par le conseil depuis cette date.
- **Lettre de mission Efficacité UBCI avec BNP PARIBAS** qui vise l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, la simplification des processus de décision et de fonctionnement ainsi que l'optimisation du dispositif commercial.

#### **C- Garanties émises par BNP PARIBAS**

En vue de respecter les ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 juillet 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, la BNP PARIBAS a émis au profit de la banque des garanties en couverture des engagements des groupes POULINA, CHAABOUNI, BAYAHI, et des sociétés l'Office des céréales et La Rose Blanche. L'encours desdites garanties s'élève, au 31 décembre 2016, à 258,8 millions de dinars. Les garanties accordées sont rémunérées au taux de 0,2% l'an. Les charges supportées par la banque au titre de ces garanties en 2016, s'élèvent à 403 KDT.

[Les présentes conventions énumérées aux paragraphes "B" et "C" mises au vote sont adoptées à la majorité.](#)

#### **D- Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants**

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et approuvés par le conseil d'administration du 03 Mai 2016 se détaillent, pour l'exercice 2016, comme suit :

- Votre conseil d'administration réuni le 03 Juin 2016 a pris acte de la démission de Mr Abderrazak ZOUARI en qualité de Président du conseil d'administration.
- Le Président du conseil d'administration ayant quitté ses fonctions a bénéficié au titre de l'année 2016, de la prise en charge des frais de carburant et d'entretien de sa voiture de fonction pour 6 KDT.
- En outre, le même conseil a autorisé la cession au dinar symbolique à Mr Abderrazak ZOUARI de sa voiture de fonction d'une valeur comptable nette nulle et qui a été acquise en 2011 pour un montant de 130 KDT TTC.
- Votre conseil d'administration réuni le 03 Juin 2016 a nommé Mr Fathi MESTIRI en qualité de Président du conseil d'administration.
- La rémunération brute du Président du Conseil d'Administration se rattachant à l'exercice 2016 s'élève à 156 KDT. Cette rémunération est perçue au titre des sept mois de l'année. Le Président du Conseil bénéficie également d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de carburant. La charge totale supportée par la banque, à ce titre, au cours de l'exercice 2016 s'élève à 157 KDT.
- Votre conseil d'administration réuni le 03 Juin 2016 a pris acte de la démission de Mr Patrick POUPON en qualité de Directeur Général.
- La rémunération de l'administrateur Directeur Général de la banque ayant quitté ses fonctions est déterminée selon les termes de son contrat. Lors de sa réunion du 20 Janvier 2015, le Comité de Nomination et Rémunération a décidé de porter sa rémunération brute à 300 KDT. Cette décision a été validée par le Conseil d'Administration du 04 Février 2015.
- La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. Elle a mis à sa disposition également un logement de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité y afférents et des frais d'entretien. En outre, la banque a pris en charge les frais de scolarité de ses enfants et les billets d'avion d'un voyage. La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2016 s'élève à 639 KDT, dont 220 KDT de charges fiscales et sociales.
- Votre conseil d'administration réuni le 03 Juin 2016 a nommé Mr Pierre BEREGOVOY en qualité de Directeur Général.
- La rémunération du Directeur Général de la banque est déterminée selon les termes de son contrat. . Lors de sa réunion du 15 Novembre 2016, le Comité de Nomination et Rémunération a fixé sa rémunération brute à 379 KDT. Suivant son contrat, le Directeur Général bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité. La charge totale au cours de l'exercice 2016 s'élève à 581 KTND. La charge totale supportée par la banque au titre de 2016 est limitée à 230 KTND suite à la prise en charge par BNPParibas d'un montant de 351 KTND.
- La nomination du Directeur Général Adjoint de la banque est effectuée par décision du Comité de Nomination et Rémunération du 20 Janvier 2015. Cette décision a été validée par le Conseil d'Administration du 04 Février 2015. Sa rémunération a été fixée par décision du Comité de Nomination et Rémunération du 02 Avril 2015 et a été validée par le Conseil d'Administration réuni le 07 Mai 2015.
- Au titre de l'exercice 2016, la rémunération brute du Directeur Général Adjoint, s'élève à un montant de 176 KDT. La charge totale supportée par la banque s'élève à 231 KDT, dont 49 KDT de charges fiscales et sociales.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge totale comptabilisée au cours de l'exercice 2016, s'élève à 622 KDT.

Ainsi, les obligations et engagements de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en KTND) :

Libellé	Ex - Président du Conseil d'Administration		Président du Conseil d'Administration		Ex - Directeur général		Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Membres du Conseil d'Administration (y compris le PCA et le DG)	
	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2016
Avantages à CT	6		157		639		230		231	40	622	
Avantages postérieurs à l'emploi												
Autres avantages à LT												
Indemnités de fin de contrat de travail												
Paiements en actions												
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>157</b>	<b>0</b>	<b>639</b>	<b>0</b>	<b>230</b>	<b>0</b>	<b>231</b>	<b>40</b>	<b>622</b>	<b>0</b>

Les présentes conventions mises au vote sont adoptées à la majorité.

### Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le transfert aux réserves facultatives du montant de 10 088 758,852 Dinars à prélever sur les réserves « à régime spécial » et représentant la partie devenue disponible de ces réserves.

La présente résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

### Quatrième Résolution :

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 qui s'élève à 31 729 289,803 Dinars, dans les réserves comme suit :

Bénéfice de l'exercice	31 729 289,803
Report à nouveau	
<b>Total</b>	<b>31 729 289,803</b>
Réserve légale	
Réserves spéciales de réinvestissement	
<b>Bénéfice disponible</b>	<b>31 729 289,803</b>
Dividendes	
Réserves facultatives	31 729 289,803
Reliquat	0

La présente résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

### **Cinquième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer des dividendes, d'un montant de 14 001 070,300 Dinars, à prélever sur les réserves facultatives constituées antérieurement au 31 décembre 2013.

Ainsi, le dividende par action fixé à 0,700 dinar sera versé en franchise de retenue à la source et sera mis en paiement à partir du 7 juillet 2017.

[La présente résolution mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

### **Sixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités s'y rattachant, au titre de l'année 2017, à un montant global de 622 000 Dinars brut. La répartition entre les membres s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

[La présente résolution mise au vote est adoptée à la majorité.](#)

### **Septième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de son mandat d'Administrateur de M. Pierre BEREGOVOY, conformément aux dispositions de la nouvelle loi bancaire 48-2016 qui interdit le cumul des mandats de Directeur Général et d'Administrateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que les mandats de M. Patrick POUPON, M. Jean-Marc BRAULT de BOURNONVILLE et BNPP IRB Participations représentée par M. Frédéric THORAL sont venus à échéance, décide de renouveler leurs mandats d'Administrateurs pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2019.

M. Patrick POUPON, M. Jean-Marc BRAULT de BOURNONVILLE et M. Frédéric THORAL, présents, remercient les actionnaires de l'honneur et de la confiance qu'ils leur ont accordés et déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées.

[La présente résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.](#)

### **Huitième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris acte en 2016 de la démission de Monsieur Jacques DESPONTS, présentée et acceptée lors du Conseil d'administration du 17 mars 2016, de son mandat d'Administrateur qui arrivait à échéance à l'occasion de l'Assemblée statuant sur l'exercice 2017, ratifie conformément aux statuts, la cooptation en qualité d'Administrateur indépendant de M. Hamouda CHEKIR lors du Conseil d'administration du 03 juin 2016, en remplacement de celui-ci, et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

[La présente résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.](#)

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de son mandat d'Administrateur de Monsieur Hamouda CHEKIR, démission notifiée au Conseil d'administration le 1er avril 2017.

## Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires sur la période de cinq ans à venir dans la limite de 150 millions de dinars, et donne mandat au Conseil d'administration pour en définir le calendrier et les modalités.

La présente résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

## Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par Messieurs les administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président-Directeur-Général, Directeur-Général, membres de Directoire ou de conseil de Surveillance, et ce, en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du code des sociétés commerciales.

La présente résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

## Onzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

La présente résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

## II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

		31/12/2016	31/12/2015
<b><u>ACTIF</u></b>			
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	111 846	64 413
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	33 330	77 960
Créances sur la clientèle	3	2 562 093	2 381 519
Portefeuille -titre commercial	4	30 693	794
Portefeuille d'investissement (*)	5	413 018	312 151
Valeurs immobilisées	6	45 074	46 180
Autres actifs	7	60 968	47 563
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 257 022</b>	<b>2 930 580</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Banque Centrale et CCP	8	23 011	25 009
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	205 511	188 512
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	2 248 871	1 958 169
Emprunts et Ressources spéciales	11	287 945	274 541

Autres passifs (*)	12	205 919	216 232
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 971 257</b>	<b>2 662 463</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital		100 008	100 008
Réserves		185 694	167 966
Autres capitaux propres		63	143
Modification comptable (*)			0
Résultat en instance d'affectation			-
Résultat de l'exercice		0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (*)</b>	<b>13</b>	<b>285 765</b>	<b>268 117</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>3 257 022</b>	<b>2 930 580</b>

### III- L'état d'évolution des capitaux propres

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Réserves réinvest. exonéré	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultat net de l'exercice	Modifications comptables	Total
<b>Capitaux propres au 31-12-2016</b>	<b>100 008</b>	<b>10 000</b>	<b>11 491</b>	<b>53 099</b>	<b>93 377</b>	<b>62</b>	<b>31 729</b>	<b>0</b>	<b>299 766</b>
Réserves à régime spécial			-10 089		10 089				-
Répartition Résultat					31 729		-31 729		-
Distribution dividendes					-14 001				-14 001
<b>Capitaux Propres au 31-12-2016 après affectations au titre de 2016 décidées par l'AGO du 22 Juin 2017</b>	<b>100 008</b>	<b>10 000</b>	<b>1 402</b>	<b>53 099</b>	<b>121 194</b>	<b>62</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>285 765</b>